

La banque
sans distance



BRED +X
BANQUE POPULAIRE

100 ANS
ET TOUJOURS
EN AVANCE

6

Déclaration de performance extra financière

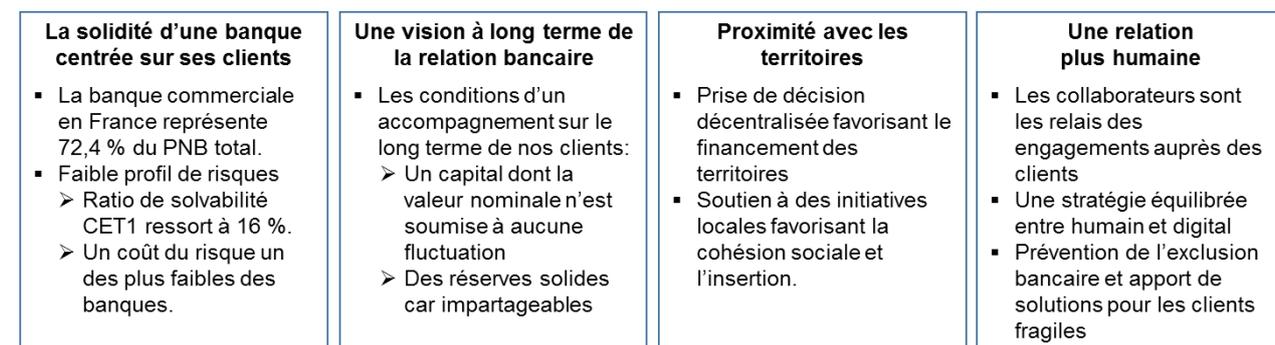
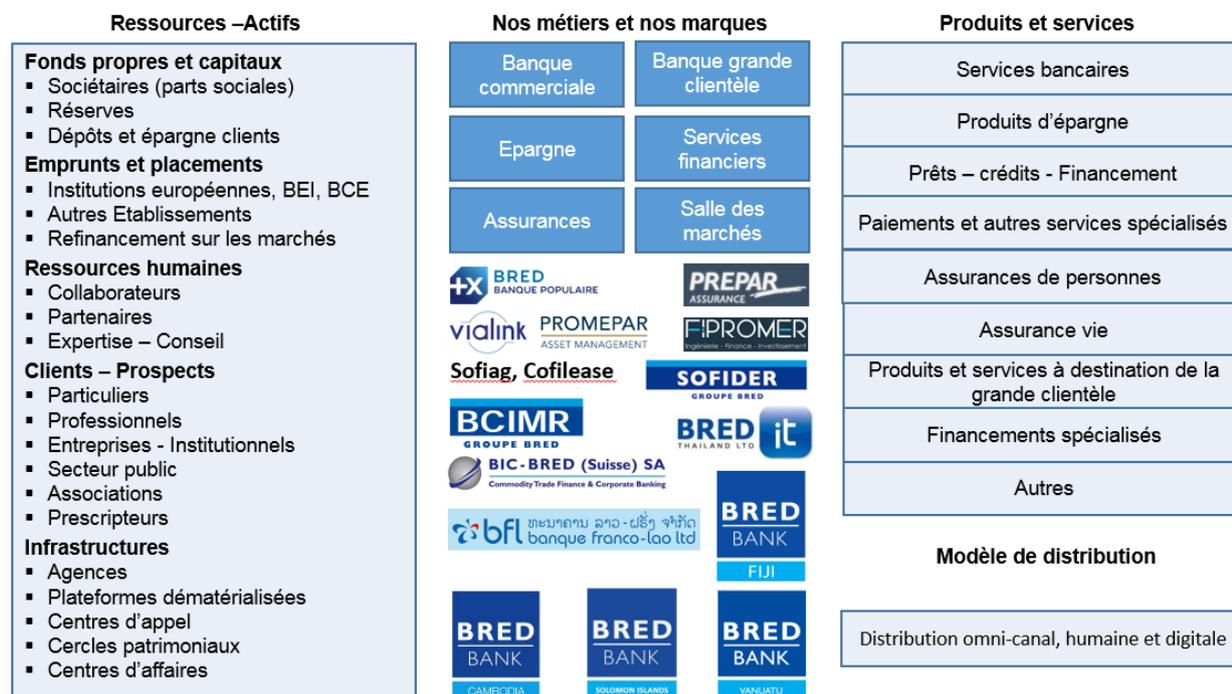
| | |
|------------------------------------|------|
| LA POLITIQUE RSE | 6-1 |
| LA GOUVERNANCE | 6-6 |
| LA RESPONSABILITÉ ÉCONOMIQUE | 6-7 |
| LA RESPONSABILITÉ SOCIALE | 6-13 |
| LA RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE | 6-20 |
| LA RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE | 6-24 |
| MÉTHODOLOGIE | 6-29 |
| RAPPORT DU TIERS INDÉPENDANT | 6-32 |

1 - LA POLITIQUE RSE

1.1 - Une démarche RSE inspirée des valeurs coopératives

Fidèle à ses valeurs coopératives, la BRED est en phase avec les attentes de la société en développant, de longue date, une démarche relevant du domaine de la responsabilité sociale de l'entreprise favorisant le primat de la proximité, l'attachement au lien social et aux valeurs humaines. La BRED cherche, au travers de sa démarche de RSE, à valoriser un modèle coopératif différenciant autour du triptyque clients-collaborateurs-sociétaires. Cette orientation a été confirmée, par la définition, en 2019, de la raison d'être, au sens de la Loi Pacte : « résolument coopérative et innovante, la BRED accompagne dans une relation durable et de proximité tous ceux qui vivent et entreprennent dans chaque territoire ».

1.2 - Un modèle d'entreprise dont la robustesse se confirme chaque année



**Bien faire notre métier de banquier en faisant vivre nos valeurs :
Les fondations de la Banque Sans Distance**

« Une banque accessible, pratique et attentive aux demandes de ses clients »

« Une banque à l'écoute de ses clients, qui anticipe leurs besoins et développe son expertise »

« Une banque à taille humaine engagée dans ses territoires et qui appartient à ses clients/sociétaires »

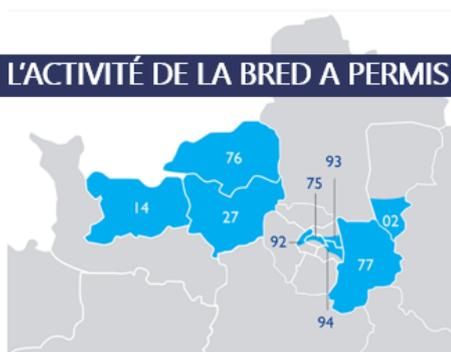
EMPREINTE

SOCIO-ÉCONOMIQUE

La BRED BANQUE POPULAIRE a souhaité mesurer son impact socio-économique en 2018.



L'ACTIVITÉ DE LA BRED A PERMIS DE :



SOUTENIR

et



GÉNÉRER

71 346

EMPLOIS

5 362 M€

DE PIB



La Réunion



Mayotte



Martinique



Guyane



Saint-Barthélemy



Saint-Martin

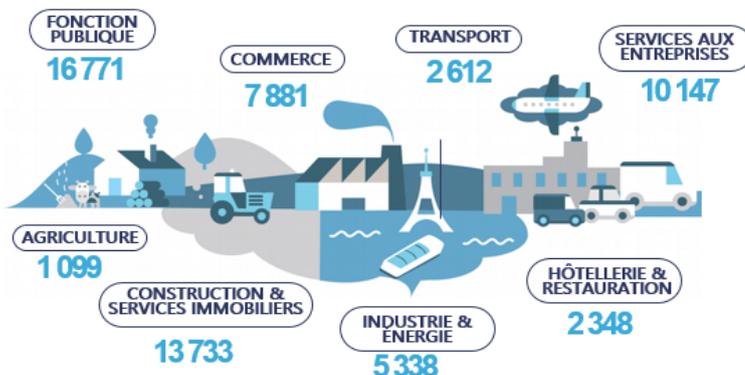


Guadeloupe



Polynésie

PRINCIPAUX SECTEURS D'ACTIVITÉ IMPACTÉS PAR L'ACTIVITÉ DE LA BRED (EN NOMBRE D'EMPLOIS) :



EN MOYENNE

1 M€
DE CRÉDIT

PERMET DE
SOUTENIR

12
EMPLOIS



L'étude conduite par le cabinet Utopies selon sa méthode certifiée Local Footprint a permis d'évaluer sur la base des sommes décaissées en 2018 l'impact à l'échelle nationale de l'activité de la BRED BANQUE POPULAIRE. L'activité correspond aux dépenses de fonctionnement et aux financements moyen-long terme versés en 2018. Les impacts sont mesurés en emplois soutenus (ETP sur 12 mois) et en contribution au PIB.

Pour
1 SALARIÉ
DE LA BRED

19 EMPLOIS

SUPPLÉMENTAIRES
SONT SOUTENUS EN
FRANCE.



1.3 - Des priorités clairement identifiées pour orienter la démarche RSE

| LES AMBITIONS DE LA BRED EN MATIERE DE RSE | |
|---|---|
| La responsabilité Économique | |
| <p>Bien faire le métier de banquier de proximité en développant l'activité au service de des territoires.</p>   | <p>1-Accompagner l'économie réelle au cœur de de ses territoires Favoriser le développement local, jouer pleinement le rôle de financeur de l'investissement local et participer à leur création de richesses.</p> <p>2-Entretenir une démarche de clarté et d'intérêts partagés dans la relation avec ses clients La BRED élabore des solutions en les adaptant aux besoins de ses clients, en agissant dans l'intérêt de ses clients et en favorisant l'innovation et l'accessibilité bancaire.</p> |
| La responsabilité Sociale | |
| <p>Développer des pratiques loyales et faire progresser l'égalité des chances dans le domaine des ressources humaines.</p>    | <p>3-Valoriser tous les talents et fidéliser les collaborateurs La promotion est particulièrement mise en œuvre aux différents niveaux de responsabilité de l'entreprise. Elle repose sur un investissement continu et significatif en formation et des temps importants d'autoformation.</p> <p>4-Favoriser la satisfaction au travail Un dialogue social de qualité, des conditions de travail favorables et une organisation non centralisée qui favorisent l'autonomie en même temps que la reconnaissance collective.</p> <p>5-Progresser dans la diversité et l'égalité des chances La BRED s'engage au respect des différences et de l'égalité des chances dans tous les domaines du management et de la gestion des ressources humaines. La promotion de la diversité au sein de la BRED demeure un enjeu clé.</p> |
| La responsabilité Sociétale | |
| <p>Favoriser les initiatives de cohésion sociale dans les territoires</p>    | <p>6-Donner à l'argent une utilité sociale Soutenir l'insertion économique et sociale des personnes en difficulté, promouvoir l'entre-aide et protéger les clients vulnérables.</p> <p>7-Soutenir et développer les actions de proximité et le soutien aux initiatives locales de ses clients et sociétaires Stimuler et participer à la dynamique d'initiatives, d'innovations et de cohésion sociale dans les territoires.</p> |
| La responsabilité Environnementale | |
| <p>Diminuer notre empreinte environnementale.</p>    | <p>8-Réduire, Trier, Valoriser. Les quatre principaux enjeux environnementaux directs de la BRED sont : la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) issues de la consommation énergétique des bâtiments et des déplacements professionnels ; la consommation responsable de papier ; la bonne gestion des déchets, notamment les D3E ; déployer une politique d'achats et de crédits responsables.</p> |

L'identification des risques majeurs liés à l'activité bancaire

L'élaboration, fin 2018, d'une cartographie des risques extra-financiers liés aux activités exercées nous a permis d'identifier des axes d'action prioritaire.

Cette démarche a permis d'identifier 13 risques majeurs, parmi 20 risques recensés. Chacun d'entre eux, fait l'objet d'un plan d'action précis, décrit dans les pages suivantes de ce rapport et d'un suivi au moyen d'indicateurs de performance clés.

Déclaration de performance extra financière

Matrice des risques bruts (ou inhérents) de BRED



| RISQUES IDENTIFIES | INDICATEURS CLES DE PILOTAGE OU DE PERFORMANCE | 2017 | 2018 | 2019 |
|---|---|--------|--------|--------|
| Respect des lois, éthique des affaires et transparence | Part des salariés formés à la lutte anti-blanchiment au cours de l'année en France ** | 31 % | 76 % | 20 % |
| Respect des lois, éthique des affaires et transparence | Part des salariés formés à la lutte anti-blanchiment au cours de l'année à l'étranger *** | - | - | 90 % |
| Sécurité et confidentialité des données | Part de collaborateurs formés RGPD pour 3 ans ** | - | 84,4 % | 17,7 % |
| Empreinte territoriale | Nombre d'embauches *** | 942 | 855 | 1 116 |
| | Nombre d'emplois soutenus pour une enveloppe moyenne d'1 M€ crédit accordé ** | - | - | 12 |
| Durabilité de la relation client | NPS (net promoter score) * | 36 | 43 | 48 |
| Accessibilité de l'offre et finance Inclusive | Production annuelle de microcrédits Adie (M€) * | 0,75 | 1,25 | 1,50 |
| Protection des clients et transparence de l'offre | Nombre de réunions du Comité nouveau process et nouveaux produits ** | 10 | 10 | 11 |
| Financement de l'économie réelle et des besoins sociétaux | Progression des encours de crédit * | 12 % | 12 % | 14 % |
| Conditions de travail | Taux d'absentéisme maladie ** | 4,45 % | 4,35 % | 4,18 % |
| Attractivité employeur | Turn-over *** | 10 % | 10 % | 12 % |
| Employabilité et transformation des métiers | Part des salariés ayant suivi au moins une formation dans l'année ** | 97 % | 99 % | 89 % |
| Egalité de traitement, diversité et inclusion | Part des femmes parmi les cadres *** | 47,8 % | 47,6 % | 47,6 % |
| Exposition aux risques physiques du changement climatique | % d'activités critiques concernées par les tests de repli ** | - | 100 % | 100 % |
| | Encours des fonds ISR commercialisés (M€) ** | 383 | 393 | 439 |
| Financement de la transition énergétique, de la croissance verte et bleue | Montant des Financements de projets EnR (M€) * | - | - | 74 |

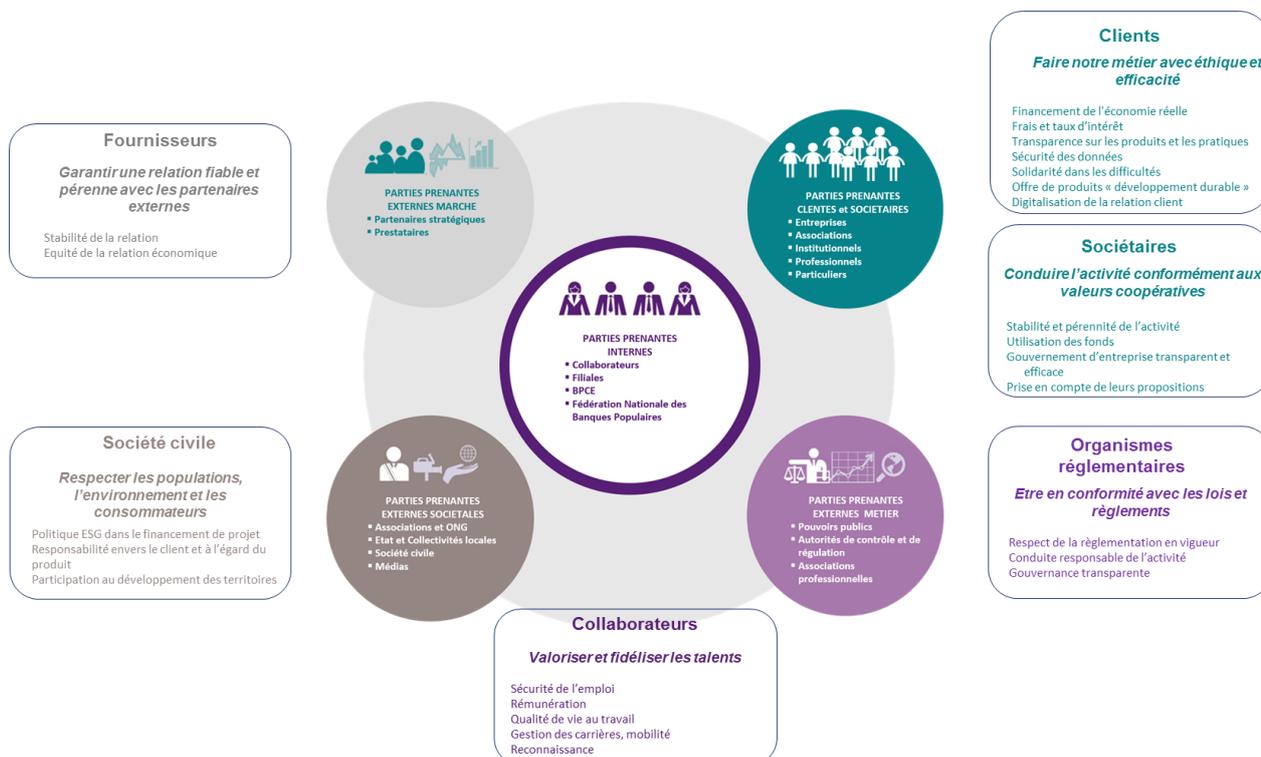
* Périmètre social - ** Périmètre social et filiales françaises - *** Périmètre social, filiales françaises et internationales

1.4 - Une cartographie des attentes des parties prenantes

Déclaration de performance extra financière

La BRED mène un dialogue permanent et constructif avec les différentes parties prenantes, ce qui l'amène à coopérer avec bon nombre d'entre elles (État, collectivités locales, ONG...) sur des chantiers sociétaux, sociaux ou environnementaux. Pour les parties prenantes internes ou de marché, ce dialogue se matérialise par des réunions d'échanges ou d'information comme avec les sociétaires. Dans cette logique de dialogue engagé avec les parties prenantes, la BRED en a établi une cartographie.

CARTOGRAPHIE DES PRINCIPALES PARTIES PRENANTES DE LA BRED ET DE LEURS ATTENTES



Le dispositif d'écoute client s'est renforcé, il est aussi relayé par les équipes commerciales qui, au travers des comptes rendus de visite, font remonter la perception des clients.

Le dialogue avec les collaborateurs passe par les diverses instances sociales mais aussi par des outils (Intranet, Presse interne) et le rôle de relais et d'interface des managers rappelé dans l'École de Management BRED instauré en 2015. En interne, le Management de concertation permet d'augmenter la capacité de chaque collaborateur de peser sur son environnement direct, afin de travailler mieux, et ce à tous les niveaux de l'entreprise. Les actions menées auprès des associations et des acteurs de la société civile ainsi que le dialogue régulier avec les organisations professionnelles et consulaires sont autant de moments d'échange sur la perception des parties prenantes concernant des actions locales.

1.5 - Le respect des standards internationaux de développement responsable

La stratégie de développement responsable de la BRED s'inscrit dans le respect des standards internationaux au travers de l'adhésion de BPCE, l'organe central du groupe, aux principes du Pacte Mondial des Nations Unies (Global Compact). Les démarches en matière de RSE s'appuient également sur les travaux de l'ONU (Organisation des Nations Unies), de l'OCDE (Organisation de Coopération et de Développement Economique) et de l'OIT (Organisation Internationale du Travail) au niveau international. Depuis le 9 août 2019, PROMEPAR AM, société de gestion, filiale de la BRED est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI). Initiés par les Nations Unies en 2006 à destination des investisseurs institutionnels et des sociétés de gestion, les PRI ont pour objectif de créer un cadre fédérateur à travers un réseau international de signataires pour tenir compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans les investissements.

2 - LA GOUVERNANCE

2.1 - Diversité et indépendance de la gouvernance

La BRED créée en 1919 a toujours privilégié une approche de moyen-long terme dont la mise en œuvre est facilitée par les règles de gestion de son capital et de ses réserves, décrites dans le tableau ci-dessous.

| | |
|---|---|
| La rémunération des parts sociales est plafonnée. | Les sociétaires n'ont donc pas pour objectif de soutenir des décisions dont le seul intérêt serait de maximiser leur rendement. |
| La valeur des parts est fixée statutairement. Les parts sociales ne sont pas cotées en Bourse et leur valeur reste stable. | Il est impossible de spéculer sur le cours de la part sociale ou de l'influencer. |
| Les réserves sont impartageables. | Les bénéfices sont ainsi prioritairement destinés au développement futur. La pérennité des fonds propres conforte la prise en compte du moyen-long terme dans les décisions. |

Les sociétaires qui sont les seuls détenteurs du capital social de la BRED sont également tous clients. Ils assurent l'indépendance de la BRED par rapport aux marchés financiers. Ainsi, l'activité de la banque reste au seul service de ses clients et de ses territoires.

Les décisions importantes sont soumises à l'approbation des sociétaires lors des Assemblées générales à l'occasion desquelles ils élisent les administrateurs qui les représentent au Conseil d'administration. En 2019, la BRED compte 20 administrateurs.

La Fédération Nationale des Banques Populaires (FNBP) est chargée de former et de créer une culture commune des administrateurs des différentes Banques Populaires. La FNBP a pour mission de contribuer à la compétence individuelle et collective des membres des Conseils d'administration, en proposant des formations adaptées.

Enfin, pour répondre aux exigences réglementaires d'évaluation annuelle du fonctionnement des Conseils d'administration, la Fédération a également mis en place un dispositif dématérialisé d'auto-évaluation sous forme de questionnaire, à disposition de l'ensemble des établissements du réseau Banque Populaire.

La loi du 10 septembre 1947 portant le statut de la coopération, pose le principe selon lequel les coopératives se soumettent tous les cinq ans à une procédure de révision coopérative. Cette obligation, appliquée auparavant aux coopératives agricoles, a été étendue par la loi ESS du 31 juillet 2014 à toutes les coopératives, quel que soit leur secteur d'activité.

Cette révision, effectuée par un réviseur indépendant, est destinée à vérifier la conformité de leur organisation et de leur fonctionnement aux principes et aux règles de la coopération. La révision coopérative est un acte positif de la gouvernance coopérative. En 2018, la BRED a nommé son réviseur coopératif, qui a présenté, en 2019, son rapport, lors de l'Assemblée générale annuelle des sociétaires de la BRED.

2.2 - Implication dans la gouvernance des entreprises investies

Dans le cadre de la surveillance consolidée des risques de non-conformité, la Direction de la conformité Groupe BRED s'assure à travers un plan de contrôle annuel que l'ensemble des filiales françaises et étrangères se conforment aux dispositions cadre du Groupe portant sur la lutte anti-blanchiment et le financement du terrorisme ainsi que sur la lutte contre la corruption.

Dans le cadre de ses missions périodiques, l'Inspection Générale de la banque et l'Inspection Générale de BPCE procèdent à des interventions sur place pour s'assurer, selon un plan pluriannuel, de la bonne mise en œuvre desdites dispositions.

Déclaration de performance extra financière

2.3 - Mobilisation, animation et promotion de la vie coopérative

Au 31 décembre 2019, la BRED compte 194 869 sociétaires, en progression de 2,9 % sur 1 an. Les sociétaires sont régulièrement conviés à des réunions d'information et d'échanges en agence. En 2019, 4.000 sociétaires ont été réunis dans le cadre de 34 réunions organisées sur l'ensemble des territoires de la BRED.

| SOCIETARIAT | | | |
|---|---------|---------|---------|
| BRED | 2019 | 2018 | 2017 |
| Nombre de sociétaires | 194 869 | 189 367 | 181 602 |
| Progression annuelle du nombre de sociétaires | 2,9 % | 4,3 % | 10,2 % |
| Capital moyen détenu par sociétaire | 6 988 € | 6 211 € | 5 469 € |

Les sociétaires disposent d'une rubrique dédiée sur le site internet de la BRED leur donnant accès à des informations et à des avantages bancaires et extra-bancaires spécifiques. En complément, ils sont destinataires, 4 fois par an, d'une lettre d'information. Par ailleurs, les sociétaires de la BRED sont régulièrement invités à s'exprimer pour participer à la construction du futur de leur banque, au moyen d'un espace d'échange accessible par internet et de tables rondes organisées par la BRED.

Temps fort de la vie coopérative, l'Université des Administrateurs des Banques Populaires réunit tous les deux ans tous les administrateurs et dirigeants du réseau.

3 - LA RESPONSABILITÉ ÉCONOMIQUE

3.1 - Financement de l'économie réelle et des besoins sociétaux

Les banques commerciales jouent un rôle fondamental en servant d'intermédiaire entre les agents économiques disposant de capacité de financement et ceux ayant des besoins de financement. Grâce à la connaissance approfondie de leurs clients – particuliers, professionnels, associations, PME, grandes entreprises – les banques permettent à d'innombrables acteurs économiques de financer leurs projets.

La BRED se développe en cherchant avant tout à affirmer son métier de banquier de proximité par son accompagnement des acteurs-clés et de la population des territoires, en leur donnant les moyens de réaliser leurs projets de vie et professionnels. Cette démarche s'inscrit dans le cadre du projet stratégique de « Banque sans Distance ».

Pour favoriser l'accès au crédit des artisans-commerçants et des professions libérales, la BRED s'appuie sur la SOCAMA, la première société de caution mutuelle en France. Créée par et pour les entrepreneurs, la SOCAMA garantit les prêts de cette clientèle, limitant ainsi, le recours à leur caution personnelle. La SOCAMA les accompagne dans la réalisation de leurs projets de création, de développement et/ou de reprise d'entreprise. La SOCAMA est administrée par des experts métiers qui connaissent les métiers et les territoires. Cette démarche privilégie une approche humaine dans l'étude des dossiers, un regard métier et de proximité pour toutes les activités et enfin un pouvoir de décision local permettant une forte réactivité.

3.2 - Durabilité de la relation client

Particulièrement attachée à la satisfaction de ses clients, la BRED a mis en place un dispositif complet d'écoute et d'enquêtes à chaud et à froid.

Ainsi, les processus d'accueil et de prise en charge des clients sont testés sur l'ensemble de ses réseaux au travers d'un programme régulier de visites et d'appels mystères.

Déclaration de performance extra financière

La perception des clients BRED sur les prestations demeure à un haut niveau, comme le confirme l'enquête qualité annuelle réalisée auprès de la clientèle « Entreprises ». En effet, 91 % des clients des Centres d'affaires sont satisfaits de la BRED en tant que banque pour les entreprises.

Les clients particuliers sont, quant à eux, satisfaits aussi bien de la qualité de leurs entretiens avec leurs conseillers en agence que des outils digitaux mis à leur disposition : 88 % de clients satisfaits des échanges en agence, 92 % du site internet et 93 % de l'application mobile.

En 2019, les outils de mesure de satisfaction clients déjà existants les années précédentes, ont été reconduits. L'enquête QHD (Qualité Haute Définition), qui mesure la satisfaction des clients, suite à une vente ou un rendez-vous en agence a, quant à lui, été amélioré en intégrant la possibilité, pour les clients qui le souhaitent, de lever l'anonymat afin d'être recontactés par un conseiller commercial. Le net promoter score de la BRED, s'élève à 48 en 2019, en progression de 5 points par rapport à l'année précédente. Le NPS (Net Promoter Score) est un indicateur utilisé pour connaître la propension de clients prêt à recommander une marque, un produit ou encore un service. Le score obtenu permet d'évaluer la satisfaction et la fidélité moyenne d'une clientèle. Les « Promoteurs » sont les clients ayant mis une note de 9 à 10 ; les « Passifs » sont ceux donnant une note de 7 à 8 ; les « détracteurs » sont les utilisateurs attribuant une note de 0 à 6. Cet indicateur est calculé sur le périmètre de la clientèle du réseau commercial BRED France. Les modalités de calcul sont les suivantes : différence entre la proportion de promoteurs (notes 9 et 10) et la proportion de détracteurs (notes de 0 à 6), exprimée en points.

3.3 - Protection des clients & transparence de l'offre

Le service marketing est notamment garant de la pertinence et de la qualité des produits ou services proposés aux clients de la BRED. Un Comité commercial, mobilisant les différentes expertises existantes au sein de l'entreprise (marketing, commercial, juridique, finances, risques, systèmes d'information, conformité) se réunit régulièrement pour valider les nouveaux produits et services bancaires et financiers destinés à la clientèle.

En complément, le Comité des Nouveaux Process et Nouveaux Produits (CNPNP), qui s'est réuni à 11 reprises, en 2019, vise en particulier à assurer une maîtrise satisfaisante des risques liés à la commercialisation des produits auprès de la clientèle par la prise en compte des diverses exigences réglementaires, juridiques, conformité, risque financier et fraude. Ce dispositif s'applique aux produits et services mais également à l'ensemble des processus de la banque, notamment aux processus de vente, concernant le périmètre BRED social et des filiales françaises. Il permet également de s'assurer que les processus et les outils de protection des clients garantissent la confidentialité des données personnelles et bancaires en ligne, particulièrement les processus de lutte contre les fraudes dues au phishing et au SCAM (cyber-arnaques).

Cette procédure de validation des nouveaux produits avant leur mise sur le marché permet par ailleurs, de répondre au critère de l'article L. 225 de la Loi Grenelle 2 sur les mesures engagées en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs. Ces mesures s'ajoutent à la réglementation bancaire déjà très stricte sur la protection des consommateurs. La BRED n'a pas de dispositif d'étiquetage systématique de la RSE sur l'ensemble de ses produits bancaires. Par ailleurs, la BRED n'a pas connu en 2019 de sanction pour comportement anticoncurrentiel ou infraction aux lois antitrust et pratiques monopolistiques.

3.4 - Respect des lois, éthique des affaires & transparence

Le dispositif de contrôle interne

En application de la charte conformité juridique et en cohérence avec la démarche de lutte anti-corruption menée au sein du Groupe BPCE, la BRED a mis en place plusieurs dispositifs de contrôle interne.

Ces dispositifs relèvent de :

- **La Sécurité Financière** : lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme et lutte contre la fraude interne et externe. En matière de prévention et de traitement de la fraude interne, une procédure cadre a été renforcée,

Déclaration de performance extra financière

début 2019, et mise en application dans le courant de l'année 2019, dans le respect de la réglementation RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données).

- **La Déontologie** : procédure de remontée des alertes par les collaborateurs et procédure de déclaration des cadeaux et avantages reçus par les collaborateurs en lien avec le règlement intérieur de la BRED.
- **La Sécurité des Transactions** des personnes dites sensibles pouvant avoir accès à des informations sensibles, privilégiées et confidentielles.
- **La sélection des prestataires et des fournisseurs** : inclusion dans le processus de sélection de critères et d'obligations à respecter en matière de lutte contre la corruption.

Pour la BRED, la lutte contre la corruption s'exerce actuellement au sein de plusieurs pôles d'activité rattachés à la Direction des Risques, de la Conformité et du Contrôle Permanent de la banque :

- **Le pôle fraudes internes** qui procède à des investigations, faisant suite à des contrôles ciblés ou à des dénonciations, sur les actes et opérations des collaborateurs de la banque soupçonnés de tirer avantages des prérogatives attachées à leur fonction (pouvoirs de crédit ou de gestion).
- **Le pôle lutte anti blanchiment (LAB)** qui intervient sur toute opération client susceptible de rentrer dans le champ déclaratif de la 5^e Directive LAB-FT avec notamment un focus sur les Personnes Politiquement Exposées (françaises comme non-résidentes).
- **La déontologie et la conformité des services d'investissement** : assure la prévention des risques de conflits d'intérêts entre les différentes activités de la banque et celles menées pour le compte des clients. Le déontologue est doté d'un recueil de procédures à destination notamment du personnel en charge de la relations clients définissant les règles et les pratiques dites de « bonne conduite » à tenir dans l'exercice de leur métier.

Lutte contre la corruption et la lutte anti blanchiment

Pour renforcer la lutte contre la corruption, BPCE coordonne avec les Caisses d'Épargne et les Banques Populaires, l'intégration des dispositions de l'article 17 de la Loi Sapin 2 entrée en application le 1^{er} juin 2017.

| FORMATION DES COLLABORATEURS A LA LUTTE ANTI-BLANCHIMENT | | | |
|---|------|------|------|
| | 2019 | 2018 | 2017 |
| % de salariés formés | 20 % | 76 % | 31 % |

Source : Direction de la Conformité – périmètre BRED et filiales françaises

Parallèlement à la création de l'Agence Française Anticorruption qui dépend du Ministère de la justice et qui est dotée de pouvoirs de contrôles et de sanctions, le dispositif requis par la Loi Sapin 2 concourt à un encadrement général de l'activité (code de conduite, formation des collaborateurs, dispositif d'alerte ...) et au renforcement du système de contrôle interne (contrôle comptable, évaluation globale ...) dans le but de lutter contre les faits de corruption en France et à l'étranger.

La BRED, partie prenante à certains groupes de travail organisés par l'Organe Central, a enrichi sa doctrine interne en y intégrant notamment un code de conduite et en étoffant son dispositif d'alerte éthique. Les collaborateurs, bénéficiant déjà de formations liées à l'éthique et à la fraude, bénéficient dorénavant d'un module dédié à la lutte contre la corruption. Enfin, le dispositif de contrôle a été amendé afin d'intégrer des contrôles liés à la corruption (contrôles comptables...). Dans ce dispositif, la formation des collaborateurs à la lutte anti-blanchiment est une nécessité. L'objectif est d'assurer en permanence la formation de 100 % des collaborateurs sur deux ans.

S'est ajouté au cycle de formation bi annuel, un cycle de formation général qui a été effectué pour la première fois en 2018 et sera réalisé à nouveau en 2020. En 2019, 20 % des salariés du périmètre BRED social et filiales françaises (CDI, CDD, alternants hors stagiaires) ont été formés. Le pourcentage de salariés formés, en 2019, correspond aux collaborateurs nouveaux entrants ou en mobilité interne nécessitant une formation complémentaire. Par ailleurs la BRED a renforcé son dispositif de formation LCB FT en ajoutant un module présentiel à l'e-learning pour les formations de nouveaux entrant sur les fonctions commerciales de la banque de détail. Par ailleurs, 90 % des salariés des filiales internationales (CDI, CDD, alternants hors stagiaires) ont été formés, en 2019.

Déclaration de performance extra financière

En termes de surveillance, les gestionnaires de comptes clients et le pôle LAB s'appuient sur un outil de filtrage mettant en exergue, pour analyse, les opérations significatives ou atypiques avec des seuils de déclenchement différenciés selon le score de vigilance affecté au client.

Compte tenu de leur exposition au risque de corruption, il est attribué aux personnes politiquement exposées (PPE) et à leurs proches le score de vigilance le plus élevé.

Par ailleurs, le pôle LAB actualise régulièrement une liste des pays dits « sensibles » pour lesquels un score de vigilance fort est affecté aux clients résidant dans ces pays. Cette liste intègre les évaluations du GAFI, de l'OCDE, des autorités européennes et françaises mais aussi le classement établi par Transparency International qui constitue la référence en matière de mesure des pratiques permissives relatives à la corruption des différents états

Lutte contre l'évasion fiscale

- La BRED participe à des opérations de défiscalisation dans le cadre de financement d'actifs permettant de rétrocéder une partie du gain d'impôt sur les sociétés à l'entreprise exploitante. Connus des autorités fiscales, ces schémas de financement d'actifs sous forme de crédit-bail s'adressent à deux natures d'investissements :
 - Les investissements exploités dans les départements et collectivités d'outre-mer (dispositif LODEOM ; article 217 undecies du Code Général des Impôts) : hôtels, navires, avions, projets d'énergie renouvelable, matériels industriels (etc.), recourant à des dispositions dérogatoires du droit commun. Ces opérations nécessitent un agrément fiscal des services compétents du Ministère de l'économie et des finances, qui s'assurent notamment que l'investissement aidé respecte des critères stricts en matière de lutte anti-blanchiment, de maintien ou de création d'emploi, de politique d'aménagement du territoire, de l'environnement et de développement durable ;
 - Les navires acquis par des entreprises maritimes soumises à la taxe au tonnage en France, dispositif d'aide fiscale promu en France afin de maintenir une flotte de commerce battant pavillon français. Le schéma de crédit-bail fiscal en question est connu des autorités fiscales françaises, ayant fait l'objet d'un courrier de cadrage entre la Direction de la Législation Fiscale et l'association professionnelle des Armateurs de France. Ces opérations sont dispensées d'un agrément spécifique car elles relèvent de dispositions de droit commun : taxe au tonnage, amortissement dégressif, transparence ou intégration fiscale.
- Par ailleurs, la BRED bénéficie d'un crédit d'impôt au titre de ses dépenses de recherche et d'innovation en retenant une approche prudente pour déterminer les projets éligibles (projets informatiques et de modélisation).

Enfin, en application des articles L561-2 et suivants du Code monétaire et financier, la BRED a mis en place un dispositif de vigilance relatif à la lutte contre le blanchiment et contre le financement du terrorisme. Ce dispositif intègre également une vigilance constante sur les soupçons de fraude fiscale.

Politique d'exclusion dans le secteur de l'armement

La BRED a adopté une politique d'exclusion en matière de financement et d'investissement dans les entreprises impliquées dans la fabrication, le commerce et le stockage de mines antipersonnel (MAP) et de bombes à sous munitions (BASM). Cette politique est appliquée à l'ensemble des activités de financement, des activités d'investissement pour compte propre et activités pour compte de tiers. Cette politique est prise en compte lors des instances de décision applicables à chaque activité (Comité de crédit, Comité d'investissement...).

3.5 - Sécurité et confidentialité des données

Disposer de données pertinentes et à jour concernant les clients BRED est une composante essentielle dans la construction d'une relation de qualité, dans le respect du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

La fiabilité, la traçabilité et la mise à jour de ces informations sont donc une nécessité. Pour cela, au-delà des processus de qualité des données diffusées au sein des pratiques bancaires et des outils, la BRED a mis en place une politique

Déclaration de performance extra financière

d'amélioration de la qualité des données qui s'inscrit dans le cadre de d'une démarche initiée par le Groupe BPCE. Cette politique vise à s'assurer de la présence et de l'intégrité des données, tout en garantissant le respect des obligations légales et réglementaires, notamment la norme bâloise BCBS239 et le Règlement Général sur la Protection des Données.

Les services Vie du Compte et Gouvernance de la donnée de la BRED travaillent en étroite collaboration sur la mise en œuvre de cette politique : chantiers de vérification, correction des erreurs ou anomalies constatées, supervision de la qualité à travers d'indicateurs dédiés. Des travaux de fiabilisation des données sont également menés au travers des projets réglementaires (Loi Eckert, Loi Macron) initiés par la BRED ou le Groupe BPCE.

La BRED applique le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (RGPD).

A cet effet, la BRED a désigné un Délégué à la Protection des Données (DPO) auprès de l'autorité de contrôle française (la CNIL). Le DPO, conformément aux missions qui lui sont conférées par le RGPD, est responsable de la bonne application de ce règlement au sein de l'entreprise. Il s'appuie sur une équipe de 4 experts dédiés et sur un réseau de Référents Protection des Données Personnelles (RPDP) désignés au sein de chaque métier et constitués en une filière de protection des données. Tous les collaborateurs de la BRED ont été formés aux exigences du RGPD. Cette formation est valable pour une durée de 3 ans. En 2018, 84,4 % des collaborateurs ont été formés et en 2019, 17,7 % des collaborateurs (CDI, CDD et alternants hors stagiaires) travaillant dans le périmètre BRED social et filiales françaises ont suivi la formation.

En conformité avec le RGPD, la BRED a établi la cartographie de ses traitements de données à caractère personnel et a publié sa politique de protection des données personnelles. De même, tous les nouveaux projets font l'objet d'une évaluation des principes de vie privée dès la conception, évaluations validées ensuite par le DPO.

Enfin, un large chantier de mise à jour des applications existantes a été lancé pour réaliser les nécessaires adaptations de ces applications aux exigences du RGPD.

3.6 - La Sécurisation des transactions

Soucieuse d'assurer un niveau élevé de sécurité dans la relation bancaire, la BRED a fourni une méthode de sécurisation des accès aux transactions bancaires dès l'ouverture de son site Internet en 2003.

Une filiale de la BRED, Vialink, a été créée pour adapter la signature électronique aux besoins des entreprises dans le cadre de la contractualisation en ligne, la dématérialisation, les e-cautions, le coffre-fort électronique et la sécurité des paiements. C'est ainsi que la BRED a accompagné de grandes entreprises dans leur mise en œuvre du SEPA et dans la dématérialisation en toute sécurité de leurs transactions.

La BRED accompagne également la montée en puissance du web banking et du mobile banking en proposant des solutions de sécurisation de ces applications et de la gestion des identités numériques associées. Par ailleurs le dispositif de sécurisation du système d'information est assuré, notamment par des tests de robustesses, joint à des campagnes de sensibilisation à la sécurité du système d'information, qui sont régulièrement menées auprès des collaborateurs de la BRED.

3.7 - Accessibilité de l'offre & finance inclusive

Accès des personnes en situation de handicap à nos services bancaires

Soucieuse de favoriser l'accès de ses services bancaires, sans discrimination, à tous ses clients, la BRED a déployé depuis des années de multiples initiatives en faveur des personnes en situation de handicap, même si, formellement, nos agences ne répondent pas à tous les aspects requis par le décret de 2005 sur l'accès aux personnes handicapées :

- Les automates et les distributeurs (DAB) sont installés avec des touches en braille, accessibles en hauteur aux personnes en chaise roulante,
- 182 agences sont accessibles aux personnes à mobilité réduite et ont reçu l'attestation HAND, agréées Véritas,
- 47 agences sont inscrites au programme 2020.

Déclaration de performance extra financière

En conformité avec le décret 2017- 431 du 28 mars 2017, la BRED dispose d'un registre d'accessibilité à ses locaux commerciaux.

L'inclusion bancaire

En 2016, la BRED, comme toutes les entités du Groupe BPCE, a déployé la charte AFCEI¹ d'inclusion bancaire et de prévention du surendettement. Celle-ci s'adresse aux personnes physiques bancarisées ou bénéficiaires de services financiers des entités du groupe, n'agissant pas pour des besoins professionnels. Ses actions de prévention de l'exclusion bancaire et de suivi des clients en situation de fragilité financière ont pu être objectivées à travers le premier reporting des indicateurs remonté en juin par BPCE à l'Observatoire de l'inclusion bancaire.

Clientèles fragiles

La BRED a engagé, depuis près de 18 ans, une démarche fondée sur l'écoute et le dialogue pour mieux cibler et répondre aux besoins des clientèles fragiles ou en difficulté financière. La BRED avait ainsi pris l'initiative d'une démarche d'accompagnement spécifique contre l'exclusion bancaire et le surendettement rejoignant ainsi et en s'y conformant, l'attention des pouvoirs publics et de la société civile.

Cette démarche a pour objectif de créer une relation sereine grâce à des accompagnements spécifiques qui commencent dès le quotidien de la relation bancaire. En effet, la BRED rappelle régulièrement aux chargés de compte de porter une attention particulière aux clients dont la situation personnelle ou professionnelle se dégrade (maladie, perte d'emploi, accident de la vie, etc...). Il s'agit d'intervenir en amont, pour prévenir des difficultés financières potentielles.

Si néanmoins, la situation d'un client se dégrade, il est alors confié à une équipe spécialisée, le service de recouvrement amiable (SRA). L'objectif de ce service est de réaliser un état des lieux avec chaque client et de mettre en place une démarche qui allie à la fois la rigueur, le sens humain et la pédagogie. Il s'agit de mettre à leur disposition une opportunité de prévention ou de réduction de l'endettement par un réaménagement de leur dette et par un accompagnement humain de leur redressement financier. En d'autres termes, il convient d'accompagner la personne en difficulté pour comprendre ce qui lui arrive et l'aider à s'en sortir par un changement de comportement.

En 2019, plus de 80 % des encours de prêts et crédits détenus par des clients particuliers et professionnels pris en charge par le SRA ont été régularisés, ce qui a permis de réaffecter ces clients auprès de leur gestionnaire d'origine, en agence. Pour les clients les plus fragiles ou ayant fait l'objet d'un plan de restructuration important, ils restent affectés en gestion au sein de l'agence Hauban. Cette agence a pour objectif de continuer de l'accompagner pendant quelques mois et de lui donner ainsi de bonnes pratiques de gestion avant de rejoindre son agence de proximité. L'agence Hauban a également la mission de gérer les clients relevant du droit au compte.

Au total, environ 12 000 clients ont été gérés au SRA en 2019, dont 7 400 particuliers en métropole, au moyen d'une équipe qui compte environ 32 collaborateurs.

La BRED a confirmé en 2019 son engagement à apporter des réponses concrètes aux enjeux actuels d'inclusion bancaire et de prévention du surendettement en plafonnant à 25 euros par mois les frais d'incidents de paiement et d'irrégularités de fonctionnement du compte de tous les clients en situation de fragilité financière.

A l'instar du groupe BPCE, la BRED réaffirme son attitude citoyenne en allant plus loin et propose un plafonnement à 16,50 euros par mois pour les clients ayant souscrit l'offre spécifique. Puis, à compter du 1er janvier 2020, en élargissant ses critères d'identification des clients fragiles, éligibles à l'offre spécifique.

Le Pôle Retournement

La BRED accompagne les entreprises en difficulté via le Pôle Retournement dédié à cette clientèle. Intégrée à la Banque de Grande Clientèle au sein de la Direction des Entreprises Industrielles, cette équipe, composée d'experts, suit environ 800 entreprises issues de tous les secteurs d'activité. Elle propose différentes solutions de financements (court, moyen, long terme) adaptées à chaque situation, en lien avec les professionnels des procédures de prévention et les conseils

¹ AFCEI : l'Association française des établissements de crédit et des entreprises d'investissement a élaboré une charte professionnelle qui a valeur réglementaire.

Déclaration de performance extra financière

de ses clients ou prospects. A travers cette offre, les entreprises en retournement, y compris dans les situations les plus difficiles, peuvent bénéficier de la gamme complète des services et conseils proposés par la BRED.

Les Tutelles

Il y a près de 20 ans, la BRED, avec la création d'un service des tutelles, s'engageait avec force sur le marché des majeurs protégés en lien direct avec les mandataires de justice pour majeurs protégés ou les associations tutélaires désignées par le juge des tutelles en métropole comme à l'Outre-Mer. Pour répondre aux besoins bancaires de cette population, la BRED a su développer des services spécifiques qui facilitent la vie des majeurs protégés mais aussi des différents responsables des tutelles. Les équipes en charge de ce service font un travail de formation auprès des personnels en agence pour bien accueillir cette population mais aussi pour gérer les signalements d'abus de faiblesse que pourrait constater le réseau.

4 - LA RESPONSABILITÉ SOCIALE

La politique sociale repose sur un investissement important en formation, un dialogue social permanent de qualité et une organisation qui développe l'employabilité, favorise l'autonomie en même temps que la reconnaissance collective, via un haut niveau d'épargne salariale.

4.1 - Attractivité employeur

Une politique d'emploi active

La BRED est une entreprise qui continue d'embaucher selon un rythme soutenu avec 1 116 embauches réalisées en 2019 (CDI et CDD du périmètre BRED social et filiales internationales, alternants français uniquement) avec pour objectif de favoriser l'insertion professionnelle des jeunes. Pour preuve, la BRED maintient un niveau élevé de recrutement de contrats en alternance (260 en 2019). La politique d'emploi de la BRED est sous-tendue par une perspective d'emploi à long terme de ses salariés qui se retrouve dans la proportion élevée de contrat à durée indéterminée, confortant son souhait de s'inscrire dans une perspective d'employeur socialement responsable. Le turn-over, calculé sur le périmètre BRED social, filiales françaises et internationales, s'est élevé à 12 % en 2019.

| REPARTITION DES EMBAUCHES (*) | | | | | | |
|---|--------------|--------|---|--------|------------|--------|
| | 2019 | | 2018 | | 2017 | |
| | Nombre | % | Nombre | % | Nombre | % |
| Contrat | | | | | | |
| CDI hors alternants * | 736 | 64,9 % | 601 | 70,3 % | 668 | 70,7 % |
| CDD hors alternants * | 138 | 12,2 % | 101 | 11,8 % | 105 | 11,1 % |
| Alternance ; contrat de professionnalisation ** | 242 | 22,9 % | 153 | 17,9 % | 172 | 18,2 % |
| Total | 1 116 | | 855 | | 945 | |
| (*) BRED social et filiales internationales | | | (**) BRED social et filiales françaises | | | |

Convaincue que la mixité au sein de l'entreprise constitue un facteur de complémentarité, de cohésion sociale et de richesse, la BRED veille à l'équilibre des embauches entre les femmes et les hommes.

Déclaration de performance extra financière

| REPARTITION DES EMBauchES PAR CATEGORIE ET PAR GENRE (*) | | | |
|--|--------|--------|--------|
| | 2019 | 2018 | 2017 |
| Non Cadre / cadre | | | |
| Effectif non cadre | 75,6 % | 82,5 % | 79,8 % |
| Effectif cadre | 24,1 % | 17,5 % | 20,2 % |
| Femme/Homme | | | |
| Femme | 52,9 % | 54,4 % | 52,6 % |
| Homme | 46,6 % | 45,6 % | 47,4 % |
| (*) BRED social et filiales internationales | | | |

Valorisation des talents, développement des compétences et fidélisation des collaborateurs

Un entretien annuel d'appréciation périodique d'activité (APA), formalisé, est réalisé par la hiérarchie de chaque collaborateur. Il s'agit là d'un acte de management essentiel pour motiver, évaluer la réalisation des objectifs, suivre l'évolution des compétences en rapport avec l'activité, recommander et suivre les améliorations à apporter.

En complément, un entretien d'évolution de carrière est réalisé, tous les 2 ans, pour repérer les besoins de formation, prévoir les évolutions possibles et participer ainsi aux orientations de carrière des collaborateurs placés sous sa responsabilité.

4.2 - Gestion de l'employabilité et de la transformation des métiers

Plan de développement des compétences

Le plan de développement s'adresse à tous les collaborateurs, à tous les moments de leur carrière et s'inscrit dans le cadre des dispositions de la loi relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale (loi n°2014-288 du 5 mars 2014).

La BRED affirme une volonté forte de renforcer l'intégration des nouveaux collaborateurs au moyen d'une journée qui leur est dédiée, de l'Ecole des Conseillers BRED ainsi que des parcours métiers proposés. Des formations diplômantes accompagnent également l'évolution des collaborateurs dont une nouvelle licence Banque Assurance lancée en 2019 en partenariat avec l'Université Paris Est Créteil (UPEC). La montée en compétences des manager est notamment assurée par l'EMB, l'Ecole du Management BRED. La BRED mise sur l'intelligence collective avec la pratique du management de concertation.

Avec un effort de formation proche de (6,3 %) de la masse salariale, et avec la totalité des salariés ayant bénéficié d'au moins une formation, dans l'année écoulée, la BRED se situe bien au-delà de la moyenne du secteur et de l'obligation légale de 1 %. Le volume d'heures consacrées à la formation en 2019, soit 268 772 heures à comparer à 199 582 heures en 2018, témoigne de l'effort soutenu du Groupe BRED pour former ses collaborateurs dans un contexte évolutif et exigeant. La BRED a formé 3 843 collaborateurs en 2019, en ajoutant les formations faites dans les trois filiales étrangères, ce sont 4 657 collaborateurs qui ont été formés. En 2019, 89 % des salariés (CDI, CDD et alternants) du périmètre BRED social et filiales françaises ont suivi au moins une formation dans l'année.

| REPARTITION DU NOMBRE DE COLLABORATEURS AYANT SUIVI AU MOINS UNE FORMATION PAR SEXE ET PAR CATEGORIE | | | | | | | | | |
|---|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| | 2019 | | | 2018 | | | 2017 | | |
| | Femmes | Hommes | Total | Femmes | Hommes | Total | Femmes | Hommes | Total |
| Non Cadre | 1 336 | 685 | 2 021 | 1 441 | 723 | 2 164 | 1 355 | 672 | 2 027 |
| Cadre | 848 | 974 | 1 822 | 929 | 1 030 | 1 959 | 873 | 995 | 1 868 |
| Total | 2 184 | 1 659 | 3 843 | 2 370 | 1 753 | 4 123 | 2 228 | 1 667 | 3 895 |

BRED et filiales France

Déclaration de performance extra financière

Accompagnement des seniors

La BRED accompagne les seniors dans l'évolution de leur carrière professionnelle, puis les aide aussi bien avant qu'au moment de leur entrée en retraite, dans le cadre de l'accord relatif à la gestion prévisionnelle des emplois et compétences du Groupe BPCE, signé le 22 décembre 2017.

Accord sur la gestion prévisionnelle des emplois et compétences du Groupe BPCE

Le respect des grands équilibres sociaux des entreprises engendre une dynamique générationnelle profitable à tous. Avec cet accord, trois axes se dégagent :

- La recherche d'un équilibre de la pyramide des âges pour l'intégration des jeunes âgés de moins de 30 ans et par le maintien dans l'emploi des seniors,
- La qualité d'intégration des jeunes, le développement de leurs compétences tout particulièrement dans le recours à l'alternance,
- La bonne transmission des savoirs et des compétences.

4.3 - Conditions de travail des salariés

Organisation du travail

La direction de la BRED est soucieuse de l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée de ses salariés. De manière générale, cela depuis près de vingt ans, les collaborateurs ont la possibilité d'exercer leur activité à temps partiel : en 2019, 6,9 % des collaborateurs en CDI, dont 88 % de femmes, ont opté pour un temps partiel. C'est aussi la raison pour laquelle la BRED a mis en place, par accord d'entreprise au cours de l'année 2016, le télétravail (fin 2019, 320 collaborateurs ont été concernés) afin de donner la possibilité aux collaborateurs dont le métier le permet, de travailler, un ou deux jours par semaine, à distance depuis leur domicile.

| REPARTITION DES CDI A TEMPS PARTIEL SELON LE STATUT ET LE GENRE | | | | | | | | | |
|---|------------|-----------|------------|------------|-----------|------------|------------|-----------|------------|
| | 2019 | | | 2018 | | | 2017 | | |
| | Femme | Homme | Total | Femme | Homme | Total | Femme | Homme | Total |
| Non Cadre | 175 | 12 | 187 | 182 | 10 | 192 | 188 | 11 | 199 |
| Cadre | 131 | 30 | 161 | 130 | 24 | 154 | 138 | 26 | 164 |
| Total | 306 | 42 | 348 | 329 | 36 | 346 | 326 | 37 | 363 |
| REPARTITION DES CDI A TEMPS PARTIEL SELON LA DUREE DU TRAVAIL | | | | | | | | | |
| Moins de 50 % | 15 | 2 | 17 | 14 | 2 | 16 | 14 | 2 | 16 |
| 50 % | 31 | 12 | 43 | 29 | 9 | 38 | 28 | 9 | 37 |
| 50 à 79 % | 69 | 6 | 75 | 70 | 7 | 77 | 82 | 9 | 91 |
| 80 % | 82 | 11 | 93 | 88 | 8 | 96 | 86 | 10 | 96 |
| Plus de 80 % | 109 | 11 | 120 | 111 | 8 | 119 | 116 | 7 | 123 |
| Total | 306 | 42 | 348 | 329 | 36 | 346 | 326 | 37 | 363 |

BRED social et filiales françaises

Santé, Sécurité

La BRED a mis en place un Plan d'Actions contre le Stress au travail. Par ailleurs, la BRED étudie la possibilité, dans le cadre d'un accord avec ses partenaires sociaux de mettre en place une ligne dédiée efficace, externe, d'aide et de soutien psychologique, indépendant, garantissant le respect de l'anonymat et la confidentialité des échanges. Une visite médicale obligatoire est prévue tous les deux ans pour chaque collaborateur. Le taux de gravité et le taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt sont suivis dans le cadre du Plan d'Actions contre le stress précité.

Déclaration de performance extra financière

| ACCIDENTS DU TRAVAIL | | | | | | |
|---|-----------|----------------------------|-----------|----------------------------|--------|----------------------------|
| | 2019 | | 2018 | | 2017 | |
| | Nombre | Nombre de journées perdues | Nombre | Nombre de journées perdues | Nombre | Nombre de journées perdues |
| Nombre de déclaration d'accidents du travail avec arrêt | 65 | 2 607 | 80 | 2 707 | | 1 772 |
| Accident du travail | 40 | 1 666 | 27 | 1 178 | | 857 |
| Accidents de trajet | 25 | 941 | 53 | 1 529 | | 915 |
| <i>Journées perdues en base de jours ouvrés – BRED et Filiales françaises</i> | | | | | | |

Sur le site intranet de la BRED, une rubrique spécifique est à la disposition de la médecine du travail pour prévenir un certain nombre de risques comme les troubles musculo squelettiques ou les risques psychosociaux et lutter contre l'addiction au tabac.

Par ailleurs, des formations sont régulièrement organisées pour préparer les nouveaux entrants qui rejoignent le réseau commercial à d'éventuelles agressions (incivilités, attaques à main armée). De même, la prévention des incivilités et leur accompagnement par la hiérarchie font l'objet d'un suivi et d'une mise à jour régulière portée à la connaissance de chaque collaborateur leur rappelant la conduite à tenir selon les circonstances rencontrées.

Conscient de l'importance de l'activité sportive et des activités culturelles dans la satisfaction au travail, la BRED facilite ces activités, notamment en octroyant une subvention à ces quatre Comités Social Et Economique, correspondant à 2,25 % de la masse salariale. Elle met ainsi des douches à la disposition des collaborateurs dans ses deux principaux sièges, ainsi que des salles à la disposition des collaborateurs participant à la chorale ou à la troupe théâtrale. Une association sportive BRED rassemble par ailleurs plusieurs disciplines. Des zones de convivialité sont mises à la disposition des collaborateurs des sièges de Paris et Joinville, telles des cafétérias et zones de repos.

Absentéisme

Le taux d'absentéisme global maladie hors maternité/paternité et autres absences pour congés s'élève à 4,18 % en 2019, en baisse depuis deux années consécutives. Ce taux d'absentéisme maladie correspond au nombre de jours d'absences des collaborateurs de la BRED et de toutes ses filiales françaises, en base calendaire, ramenée à l'année. Cet indicateur est calculé sur le périmètre BRED social et filiales françaises, hors filiales internationales.

| EVOLUTION DU TAUX D'ABSENTEISME MALADIE | | | |
|---|--------|--------|--------|
| | 2019 | 2018 | 2017 |
| <i>Taux d'absentéisme maladie</i> | 4,18 % | 4,35 % | 4,45 % |
| <i>BRED social et filiales françaises hors filiales internationales</i> | | | |

Dialogue Social

La BRED et ses filiales offrent à leurs collaborateurs un environnement dynamique et des perspectives stimulantes. La totalité des collaborateurs travaillant en France sont couverts par la convention collective de la Branche Banque Populaire, un institut de prévoyance et une complémentaire santé issue du monde mutualiste. En Métropole et Outre-Mer, l'organisation des instances représentatives du personnel de la BRED se structure autour d'un CSE central et 4 CSE et de 4 CSSCT (commissions santé sécurité et conditions de travail). En 2019, le CSE central a été convoqué 2 fois en séance ordinaire. La CSSCT de la métropole a quant à lui été convoqué 5 fois. Par ailleurs, lors des séances de négociation, un accord d'entreprise sur les salaires et sur l'égalité femmes-hommes a été signé en 2019.

Respect des Conventions de l'OIT

Dans le cadre de ses activités en France et à l'international la BRED s'attache au respect des stipulations des conventions de l'Organisation Internationale du Travail : respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective, élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession. Dans le cadre de ses activités à l'international, chaque entité du Groupe BRED veille au respect des règles relatives à la liberté d'association et aux conditions de travail.

Déclaration de performance extra financière

Élimination du travail forcé ou obligatoire et abolition effective du travail des enfants

Conformément à la signature et aux engagements pris dans le cadre du Global Compact, la BRED s'interdit de recourir au travail forcé, au travail obligatoire ou au travail des enfants au sens des conventions de l'Organisation Internationale du Travail, quand bien même la législation locale pourrait l'autoriser. Cette obligation est précisée dans les contrats avec les fournisseurs et sous-traitants.

4.4 - Égalité de traitement, diversité & inclusion

Égalité femme-homme

Facteur de performance économique, l'égalité femme-homme est aussi un vecteur d'innovation et de progrès sociétal. Faire évoluer les mentalités, modifier les représentations sont au cœur du projet de la BRED. Depuis de nombreuses années, la BRED en a fait un objectif prioritaire de sa politique de ressources humaines.

Après un premier accord d'entreprise signé en janvier 2008 avec les organisations syndicales, la BRED a confirmé, en 2019, son attachement à une gestion équitable de l'entreprise et du personnel. Elle poursuit ainsi le travail engagé dans la recherche d'absence de toute forme de discrimination professionnelle entre les femmes et les hommes avec notamment une réduction des écarts de salaire injustifiés et un mode de gestion des carrières qui respecte l'équité de traitement entre les femmes et les hommes.

Cet accord privilégie sept domaines prioritaires : la rémunération effective, l'embauche, la formation professionnelle, la promotion professionnelle, les conditions d'emploi, l'articulation de la vie professionnelle et l'articulation vie professionnelle et vie personnelle, la sensibilisation et la communication. Les femmes sont majoritaires dans l'effectif total, avec une répartition stable au cours des trois dernières années.

En 2019, les femmes représentent 55,7 % des collaborateurs CDI, CDD, hors alternants, sur le périmètre BRED social et filiales internationales.

Avec un taux de 47,6 % de femmes dans l'encadrement, la BRED approche la parité chez les cadres.

| REPARTITION DES COLLABORATEURS PAR GENRE * | | | | | | | | | |
|--|--------------|--------------|---------------|--------------|--------------|---------------|--------------|--------------|---------------|
| | 2019 | | | 2018 | | | 2017 | | |
| | Non Cadre | Cadre | Total | Non Cadre | Cadre | Total | Non Cadre | Cadre | Total |
| Femmes | 63,1 % | 47,6 % | 55,7 % | 64,1 % | 47,6 % | 55,6 % | 65,3 % | 47,8 % | 56,9 % |
| Hommes | 36,9 % | 52,4 % | 44,3 % | 35,9 % | 52,4 % | 43,5 % | 34,7 % | 52,2 % | 43,1 % |
| Total | 100 % | 100 % | 100 % | 100 % | 100 % | 100 % | 100 % | 100 % | 100 % |

(*) : Toutes régions - hors alternants

En matière salariale, il convient de différencier les salaires des équipes en France (métropole et Outre-Mer) de celles des filiales internationales.

En France, le salaire moyen pour les non-cadres entre les hommes et les femmes est quasiment identique. Pour les cadres, le salaire moyen des hommes demeure supérieur de 19 % à celui des femmes. La certification AFNOR « Egalité Professionnelle Femmes/Hommes » obtenue par la BRED, est en toujours en vigueur.

Pour les entités internationales étudiées, on constate une différence, pour les non cadres, entre les hommes et les femmes ; la différence entre les cadres et les non cadres est liée à un encadrement majoritairement expatrié.

Déclaration de performance extra financière

| SALAIRE MOYEN ANNUEL DES CDI PAR GENRE | | | | | | |
|--|-----------|----------|-----------|----------|-----------|----------|
| | 2019 | | 2018 | | 2017 | |
| | Non Cadre | Cadre | Non Cadre | Cadre | Non Cadre | Cadre |
| Salaire moyen, brut annuel hors intéressement et primes, BRED et filiales France | | | | | | |
| Femmes | 30 147 € | 52 319 € | 31 525 € | 52 126 € | 31 175 € | 51 259 € |
| Hommes | 29 231 € | 62 372 € | 31 490 € | 61 682 € | 31 020 € | 60 321 € |
| Salaire moyen brut annuel, hors intéressement et primes, des entités internationales | | | | | | |
| Femmes | 13 896 € | 39 779 € | 9 808 € | 20 725 € | 9 704 € | 22 981 € |
| Hommes | 18 671 € | 50 559 € | 13 831 € | 39 757 € | 13 098 € | 39 341 € |

Promotions

La BRED met en œuvre, chaque année, une procédure d'analyse et de révision des rémunérations individuelles et de leur évolution par rapport aux objectifs partagés avec les collaborateurs. Dans le cadre de la négociation sur les salaires 2019, un budget spécifique a été dédié pour ces revalorisations. Par ailleurs, dans le cadre de l'accord sur l'égalité femmes – hommes, la BRED a amélioré le dispositif légal qui prévoit une augmentation des rémunérations après chaque congé maternité (bonification de la garantie de non pénalisation du fait de la maternité). Cette politique de rémunération globale est conçue pour récompenser la performance individuelle mais aussi pour récompenser les contributions de chacun à la réussite de l'entreprise au travers de rémunérations collectives (variable, intéressement, participation) en s'attachant à assurer des promotions et révisions de salaire équitables entre les femmes et les hommes.

| PROMOTIONS / RÉVISIONS DE SALAIRE (*) | | | | | | |
|--|------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| | 2019 | | 2018 | | 2017 | |
| | Femmes | Hommes | Femmes | Hommes | Femmes | Hommes |
| Changement de niveaux | 299 | 211 | 160 | 162 | 193 | 136 |
| Changement de collègues | 33 | 21 | 17 | 28 | 42 | 31 |
| Nb de révisions individuelles de salaire | 944 | 702 | 509 | 472 | 525 | 454 |
| Révisions rapportées à l'effectif total | 33,4 % | 31,4 % | 22,0 % | 28,6 % | 22,4 % | 27,1 % |

(*) BRED et filiales France

Diversité

La diversité est une des forces de la BRED. Elle est entretenue en veillant à l'équilibre femmes-hommes et à la mixité sociale dans les embauches comme dans les promotions.

| EFFECTIF TOTAL PAR REGION ET PAR GENRE | | | | | | | | | |
|--|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| | 2019 | | | 2018 | | | 2017 | | |
| | Hommes | Femmes | Total | Hommes | Femmes | Total | Hommes | Femmes | Total |
| Métropole | 1 618 | 2 039 | 3 657 | 1 498 | 1 876 | 3 374 | 1 525 | 1 901 | 3 426 |
| Outre-Mer | 218 | 465 | 683 | 241 | 554 | 795 | 241 | 551 | 792 |
| International | 585 | 550 | 1 135 | 530 | 504 | 1 034 | 295 | 260 | 555 |
| Total | 2 421 | 3 054 | 5 475 | 2 269 | 2 934 | 5 203 | 2 061 | 2 712 | 4 773 |

Total des effectifs du périmètre du rapport DPEF

Déclaration de performance extra financière

D'une manière générale, à la BRED, la politique RH interdit toute forme de discrimination. La BRED facilite l'emploi des travailleurs handicapés dans le respect des différentes chartes signées directement par la BRED ou respectant les termes des chartes signées par BPCE pour le compte des Banques Populaires.

Deux accords structurent la démarche de solidarité et de diversité de la BRED : un accord sur l'égalité femme-homme et un accord sur le handicap. Ces dispositions prohibent les discriminations fondées notamment sur le genre, la situation de famille, la maternité, l'apparence physique, l'état de santé, le handicap, les caractéristiques génétiques ou l'âge. Créé début 2013, le réseau « BRED Pluri'elles » est un réseau social actif du groupe BRED, porteur de valeurs liées à la diversité et à la mixité visant à réduire les freins liés aux stéréotypes en matière de diversité de genre, d'âge quelques soient les activités et les territoires.

Handicap

Le 4ème accord qui couvre la période 2017/2019, signé fin 2016, pour l'ensemble des entreprises de la branche Banque Populaire a pour objectif de développer les actions de sensibilisation au handicap, le recrutement et de maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap. Ce sont des engagements clairs, inscrits dans cet accord de branche, qui portent aussi sur la formation de l'ensemble des salariés, ainsi que le recours au secteur adapté et protégé. Une mission Handicap a été créée en 2008 pour sensibiliser l'ensemble de l'entreprise et accompagner les actions d'insertion des travailleurs handicapés au sein des différents métiers de la banque.

En 2019, la mission Handicap a mené de nombreuses actions tant en interne qu'en externe.

- Seeph 2019 'cancers et maladies chroniques' avec la réalisation d'un webinaire, un quizz et une exposition avec le cabinet Ariane Conseil,
- Création de kakemonos BRED sur les maladies cancéreuses et maladies chroniques, plaquettes d'information Mission Handicap,
- Opération DUODAY, sous l'impulsion du Secrétariat d'Etat chargée des personnes Handicapées,
- Création d'un guide d'achat du secteur protégé et adapté pour particuliers et professionnels,
- Adhésion à l'association Cancer@work, reconnue d'intérêt général, un réseau d'entreprises engagées pour apprendre à mieux vivre ensemble la maladie en entreprise (participation à des jobs dating),
- Tournage d'une vidéo portrait avec Meteorjob pour l'Agefiph pendant la Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes Handicapées 2019,
- Création d'une Newsletter mensuelle 'La minute du handicap' et trimestrielle Handi'secondes,
- Participation à 2 forums emploi /stage / alternance de l'association Handisup à Rouen (renouvellement de la convention de partenariat),
- Participation divers forums Handicafé (ESSEC, Université de Nanterre et à la Cité des sciences),
- Partenariat BPCE avec l'EA AKTISEA pour le recrutement depuis janvier 2019,
- Participation à 2 forums virtuels Talents Handicap (durée 1 mois chacun),
- Participation à la réunion du réseau des référents handicap de l'AGEFIPH,
- Visite de l'EA «Les Ateliers de la Vilette ».

| EMPLOI DE PERSONNES DECLAREES EN SITUATION DE HANDICAP | | | | |
|--|--|---------------|---------------|---------------|
| | | 2019 | 2018 | 2017 |
| Emplois directs | Nb de recrutements | 16 | 19 | 3 |
| | Nb d'adaptations des postes de travail | 14 | 12 | 12 |
| Taux d'emploi (au sens de la DOETH) | Taux d'emploi direct | 2,85 % | 2,81 % | 2,25 % |
| | Taux d'emploi indirect | 1,09 % | 0,70 % | 0,63 % |
| Taux d'emploi global | | 3,94 % | 3,51 % | 2,82 % |

5 - LA RESPONSABILITÉ SOCIETALE

5.1 - Intégration des critères ESG (environnement, social et gouvernance) dans les décisions d'investissement et / ou de crédit

En application de l'article 173 de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte adoptée en 2015 par la France, les banques françaises rendent publiques l'intégration des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) et la prise en compte du risque climatique dans leurs décisions de financement et d'investissement. Cette démarche s'applique à la BRED dans les domaines de la gestion pour compte propre et de la gestion pour compte de tiers, ainsi que dans le domaine des financements accordés à la clientèle.

Investissements réalisés pour compte propre

La BRED prend en compte l'impact environnemental et social de sa politique d'investissement dans le cadre du placement de sa trésorerie sociale. La part des investissements dans des fonds ISR (Investissement socialement responsable affiche une nette progression en 2019, s'élevant à 6,30 % du total des investissements, contre 5,22% en 2018. Le montant total des investissements dans des fonds ISR s'élève à plus de 156 M€ en 2019, en progression de 24% par rapport à l'année précédente. Parmi eux, les investissements qui soutiennent plus particulièrement la transition énergétique et écologique, contribuant à atténuer le risque climatique, ont progressé de 32% sur un an. Le détail de certaines opérations d'investissement est décrit dans différentes rubriques de ce rapport (6-1- Empreinte environnementale / Gestion de la biodiversité et 6-3-Financement de la transition énergétique, de la croissance verte et bleue / Energies renouvelables.

Gestion d'actif pour compte de tiers

La démarche ISR consiste à investir dans des entreprises qui prennent en compte dans leur modèle de développement les impacts environnementaux, sociaux, sociétaux et de gouvernance, liés à leur activité. C'est ce que s'applique à faire les équipes de la BRED, en charge de la gestion d'actif pour compte de tiers, activité exercées au sein d'une filiale dédiée. Promepar Asset Management, société de gestion de la BRED, a construit une offre de multi gestion ISR, destinée à la clientèle de la BRED, intégrée dans des mandats dédiés ou profilés et a lancé, en 2019, BRED Sélection ISR, un fonds éligible au PEA. Ainsi, la BRED propose à sa clientèle une gamme de supports d'investissement ISR, qu'elle complète avec l'offre de Mirova, la filiale de Natixis Asset Management, pionnière de l'ISR en France, qui gère des fonds responsables thématiques et solidaires, dont certains disposent du label Novethic. Au total, en 2019, les capitaux investis par les clients de la BRED dans des fonds ISR s'élèvent à 439 M€, sur le périmètre BRED social et filiales françaises. Depuis le 9 août 2019, PROMEPAR AM, société de gestion, filiale de la BRED est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI). Initiés par les Nations Unies en 2006 à destination des investisseurs institutionnels et des sociétés de gestion, les PRI ont pour objectif de créer un cadre fédérateur à travers un réseau international de signataires pour tenir compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans les investissements.

| ENCOURS DANS DES FONDS ISR | | | |
|---|---------|---------|---------|
| | 2019 | 2018 | 2017 |
| Epargne salariale : | | | |
| Total des encours des fonds FCP Entreprise solidaires | 289 749 | 317 236 | 314 343 |
| Placement des clients dans des fonds ISR | 149 158 | 75 600 | 68 600 |
| <i>En milliers d'euros, au 31 décembre de chaque année.</i> | | | |

Critères ESG dans les décisions de financement

L'analyse des risques environnementaux et sociaux relatifs à l'activité d'un client est réalisée, depuis 2018, à titre indicatif, lors d'une demande de financement d'un montant supérieur à 1 M€, avec une attention particulière portée

Déclaration de performance extra financière

sur les secteurs sensibles. Cette démarche est formalisée dans la note définissant la politique de crédit de la BRED et elle est appliquée au moyen d'une rubrique et d'une grille d'analyse spécifiques, intégrées dans chaque dossier de crédit.

5.2 - Relations sous-traitants et fournisseurs

Achats responsables

La BRED s'inscrit dans la démarche du Groupe BPCE (Projet PHARE) qui est signataire depuis décembre 2010 de la charte relations fournisseur responsables. L'objectif est de faire évoluer les relations entre clients et fournisseurs afin de construire, dans un cadre de confiance réciproque, une relation durable et équilibrée entre ces derniers, ceci afin de soutenir l'économie nationale en privilégiant les démarches partenariales, le dialogue et le savoir-faire des professionnels de l'achat ⁽²⁾. La BRED privilégie les fournisseurs locaux : 83 % des fournisseurs sont basés sur les territoires BRED.

Par ailleurs, la BRED a intégré, depuis le courant de l'année 2018, la prise en compte de critères extra-financiers dans sa politique achat. Une analyse des risques extra-financiers a été réalisée sur les 50 premiers fournisseurs. Enfin, une clause est intégrée aux nouveaux contrats avec les fournisseurs, depuis fin 2019, précisant qu'ils reconnaissent avoir pris connaissance et adhérer à la charte achats responsables signée par BPCE. Une instruction de la direction générale stipule que les acheteurs recourent de préférence, si possible, à un fournisseur issu du secteur protégé adapté. Enfin, une clause RSE est intégrée dans la charte interne de la Direction des achats de la BRED portant sur la prise en compte de critères extra financiers et de la préférence pour les entreprises issus du secteur protégé adapté, dans le choix des fournisseurs

Exemples d'actions favorisant une politique d'achat respectueuse de l'environnement

Informatique : Les consommables usagés font l'objet d'une collecte spécifique en vue de recyclage ou d'une destruction contrôlée avec réutilisation d'une partie de la matière plastique. Les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) - essentiellement des matériels informatiques remplacés - sont traités par une entreprise adaptée, ATF Gaia, qui reconditionne et revend le matériel fonctionnel et détruit le reste en triant les matières en vue d'une valorisation.

Papier et imprimés : Le tonnage de papier mis en œuvre par la BRED est en baisse régulière depuis plusieurs années. Sur les 5 dernières années, la consommation de papier a baissé de 30 %. La BRED privilégie le choix du papier et carton recyclés pour l'impression des cartes de visite. La BRED demande à ses fournisseurs de papier et imprimeurs de privilégier le papier en provenance des forêts faisant l'objet de « management durable ». Le panel d'imprimeurs sollicités est majoritairement certifié Imprim'vert.

Recyclage de déchets : Dans ses sièges, la BRED procède au tri des déchets de bureaux par apport volontaire à des bornes de collectes séparant le carton, le papier, les cannettes bouteilles et gobelets et les déchets résiduels. Des bornes Les tubes fluorescents changés par le prestataire de maintenance sont regroupés pour être remis à un prestataire spécialisé. Les consommables informatiques usagés font l'objet d'un circuit de collecte spécifique. Courant 2019, l'usage des gobelets en plastique dans les distributeurs de boisson a été quasiment supprimé par l'attribution au personnel d'une tasse réutilisable et par la suppression des gobelets en plastique présents dans les fontaines d'eau, soit 151 500 gobelets en plastique évités. L'objectif pour 2020 est d'atteindre près de 300 000 gobelets en plastique évités. Enfin, depuis fin 2018, la BRED utilise des sacs en plastique recyclé pour la collecte des chèques et des espèces.

Transport et navettes : Les liaisons entre les agences – livraison du courrier, fournitures et collecte des chèques - sont effectuées de nuit et mutualisées avec d'autres clients. La prestation est plus rapide et le nombre de kilomètres parcourus par agence s'est réduit. Pour les transports vers les DOM, la BRED privilégie le transport maritime.

Sous-traitance

Depuis 2019, la BRED s'est engagée contractuellement avec ses fournisseurs et ses sous-traitants à garantir le respect des conditions relatives au Droit du Travail. Cette politique se traduit par l'intégration de la clause relative au travail

² <https://newsroom.groupebpce.fr/actualites/le-groupe-bpce-place-ses-fournisseurs-au-coeur-de-sa-strategie-et-organise-la-premiere-convention-fournisseurs-2743-7b707.html>

Déclaration de performance extra financière

clandestin aux contrats ou avenants signés cette année. Les contrats de sous-traitance portent sur des activités supports qui ne relèvent pas des métiers sensibles de la BRED.

Secteur Adapté et Protégé

Depuis quatre ans, la BRED contribue de mieux en mieux à l'insertion professionnelle et sociale des personnes fragilisées par un handicap en sous-traitant certaines activités au Secteur Adapté et Protégé (SA&P). Avec cette démarche, La BRED s'engage à développer de manière significative le recours aux EA (Entreprises Adaptées) et ESAT (Etablissements ou Services d'Aide par le Travail) et d'augmenter ainsi son taux d'emploi indirect de personnes en situation de handicap.

| RECOURS AU SECTEUR ADAPTE ET PROTEGE | | | |
|---|------|-------|-------|
| Indicateurs | 2019 | 2018 | 2017 |
| Nombre d'Équivalents Temps Plein (ETP) développés auprès du Secteur Adapté et Protégé | 41,6 | 27,37 | 18,99 |
| Montant d'achats auprès du Secteur Adapté et Protégé (en K €HT) | 921 | 670 | 347 |

Parmi les partenariats les plus significatifs entre la BRED et des Entreprises Adaptées, on peut citer l'EA « Le Camion d'Albert » qui assure la collecte sélective des déchets du siège de Joinville et l'EA « Fastroad » qui effectue les liaisons de jour entre les immeubles de la BRED ou du Groupe BPCE. L'EA « ATF Gaia » qui traite les DEEE (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques) de la BRED a été capable d'effectuer des prestations de déploiements informatiques sur le réseau BRED qui ont donné un nouveau souffle à cette collaboration. Depuis 2013, la BRED a confié son courrier égrené à l'« Atelier Du Courrier » qui est devenue entreprise adaptée en 2017. Elle traite les affranchissements des courriers avec des économies liées à la massification avec les flux d'autres clients. En 2019, le standard téléphonique de la BRED a été confié en sous-traitance à l'EA ANRH.

5.3 - Empreinte socio-économique et implication dans la vie des territoires

Une banque de proximité au plus près de ses territoires

Le territoire de la BRED s'étend, en France, sur une partie de la région parisienne, le Calvados, l'Eure et la Seine Maritime la Normandie et les départements d'Outre-mer. Son réseau de proximité est constitué, à fin 2019, de 330 centres de contact avec la clientèle, qui se répartissent entre 237 sites en Métropole, 79 sites en Outremer et 14 agences dédiées, aux professions libérales, aux professionnels de l'agriculture et au financement immobilier. Nous disposons de 13 centres d'expertises patrimoniales, auxquels s'ajoutent une agence dédiée aux Grandes Écoles et l'agence « Résoplus » pour accompagner les ultramarins et leurs enfants étudiants en métropole.

| REPARTITION DES CENTRES DE CONTACT DE PROXIMITE POUR LES PARTICULIERS | | | |
|--|------|------|------|
| | 2019 | 2018 | 2017 |
| Sites | 330 | 358 | 352 |
| ➤ Dont nombre d'agences en zones urbaines sensibles et zone prioritaires | 7 | 7 | 6 |
| Centre d'expertise patrimoniale | 13 | 13 | 13 |

La BRED a engagé un vaste chantier de rénovation de ses agences, dans le cadre de sa stratégie de « banque sans distance », qui mise à la fois sur l'humain et le digital, afin de renforcer la proximité physique et relationnelle avec ses clients.

La BRED fait partie des principaux financeurs de l'économie réelle sur son territoire. La capacité de la BRED à financer les projets de vie et les projets professionnels de ses clients s'accroît grâce au renforcement régulier de ses fonds propres (constitués par le capital social et par la mise en réserve des bénéfices) et par le dynamisme de la collecte d'épargne. La totalité de l'épargne collectée est redistribuée au niveau local, sous la forme de financements. Fin 2019, les encours de crédit ont progressé de 14 % sur l'exercice pour s'établir à 23 Md€, sur le périmètre BRED social, la croissance provenant tant du marché des particuliers + 1,4 Md€ que de celui des entreprises + 1,1 Md€. Pour 1 million

Déclaration de performance extra financière

d'euros de crédit accordé par la BRED, sur son périmètre d'activité BRED social et filiales françaises, 12 emplois sont soutenus dans les territoires.

Économie sociale et solidaire

Le secteur de l'économie sociale et solidaire représente, en France, 10,5 % de l'emploi français et plus de 100 000 nouveaux emplois chaque année. Ce secteur rassemble des organisations ou entreprises sous statuts d'associations (83,8 %), de coopératives (12 %), de mutuelles (3,6 %), et de fondations (0,6 %). En France, 30 % des emplois des secteurs bancaire, financier et assurance relèvent de coopératives et de mutuelles. La BRED participe à la gouvernance de plusieurs CRESS (Chambres Régionales de l'Économie Sociale et Solidaire) sur ses territoires.

L'empreinte coopérative et sociétale

L'empreinte coopérative et sociétale, fondée sur l'ISO 26 000 (norme de référence en matière de RSE) s'appuie sur une approche « parties prenantes ». Elle recense et valorise en euros les actions mises en place en faveur des sociétaires, des administrateurs, des collaborateurs, des clients et de la société civile. Cet outil ne prend en compte que les actions allant au-delà des obligations légales, dont la finalité n'est pas commerciale et allant au-delà de l'exercice à minima du métier bancaire. En 2019, l'empreinte coopérative et sociétale de la BRED, sur la partie « engagement sociétal » (volets fondation/ mécénat/partenariats) s'est élevé à 1,8 millions d'euros en hausse de 63,6 % sur un an.

Mécénat et partenariat

La politique de mécénat est axée sur deux priorités : l'égalité des chances et la transmission du savoir. La BRED est particulièrement attentive à soutenir l'insertion économique et sociale des personnes en difficulté - en proposant dans ce rapport quelques exemples d'actions menées. En complément, la BRED participe au financement de la Fondation d'entreprise Banque Populaire qui soutient des projets de vie dans le domaine du handicap, de l'artisanat d'art et de la musique classique. En 2019, cette fondation a accompagné 33 musiciens, 36 personnes en situation de handicap et 25 artisans d'art. En 2019, la BRED a également participé financièrement à la reconstruction de Notre Dame de Paris.

Insertion

La microfinance est un moyen efficace pour lutter contre la pauvreté et développer l'activité économique. Ainsi, la BRED accompagne l'Adie, l'Association pour le droit à l'initiative économique, une structure reconnue d'utilité publique qui soutient et accompagne des personnes exclues du marché du travail et du système bancaire classique. Grâce à l'Adie, plus de 200 emplois sont créés par semaine. Les Banques Populaires sont le premier réseau financeur des microcrédits de l'Adie. La BRED finance la formation et la remise de prix destinés à des entrepreneurs sélectionnés par l'Adie. La BRED a accordé, en 2019, une ligne de crédit d'un montant de 1,5 M€. Cette activité concerne le périmètre social de la BRED.

| MONTANTS ACCORDÉS MICROCRÉDITS ADIE | | |
|-------------------------------------|--------|----------------------------|
| | Nombre | Montant |
| 2019 | 378 | 1 500 000 € ⁽¹⁾ |
| 2018 | - | 1 250 000 € ⁽¹⁾ |
| 2017 | 174 | 747 084 € |

La BRED est partenaire fondateur de la **Fondation de la 2ème Chance** qui a pour objet d'accompagner des personnes de 18 à 62 ans, ayant traversé de lourdes épreuves de vie et aujourd'hui en situation de grande précarité, mais manifestant une réelle volonté de rebondir. Elle accompagne financièrement les projets de création/reprise ou de formation dont l'objectif est de mener à bien un projet professionnel réaliste et durable.

Le soutien de l'action du **Café de l'Avenir** permet d'accompagner des jeunes dans l'accès au premier emploi et le partenariat avec **Habitat et Humanisme Ile-de-France** contribue à la réinsertion par l'aide au logement.

Déclaration de performance extra financière

Accès au savoir et transmission du savoir

La BRED est membre fondateur **des Écoles de la 2ème Chance**. Ces établissements forment des jeunes sortis du cursus scolaire classique et qui souhaitent à nouveau s’y réinsérer. En 2018, la BRED s’est également associée au programme « Prépa HEC pour Tous » qui offre 25 bourses et un accompagnement à des étudiants en classes préparatoires aux concours des grandes écoles de commerce, sélectionnés, par **HEC**, en fonction de leur mérite scolaire et de critères sociaux. Par ailleurs, le soutien de **l’Internat de la Réussite Condorcet**, à la Martinique, permet de donner accès à un logement individuel et à un accompagnement éducatif et pédagogique, à destination d’étudiants en classes préparatoires aux concours des grandes écoles, issus de milieux défavorisés ou loin des structures éducatives. Partenaire du **Collège de France**, la BRED soutient le programme « Campus pour l’innovation des Lycées », destiné à la diffusion des savoirs les plus en pointe, notamment dans le domaine des sciences économiques, à destination des Lycées des zones urbaines défavorisées et des zones rurales. En complément, la BRED est le partenaire exclusif des Journées du Patrimoine du Collège de France, en 2019.

Entrepreneuriat

La BRED finance, en décembre 2019, le déploiement à La Martinique, du programme « HEC Stand up », qui permet d’accompagner et de financer une formation de management de haut niveau destinée à une promotion de 35 femmes entrepreneures.

Le réseau **Entreprendre pour Apprendre** sensibilise les jeunes de 8 à 25 ans à la création d’entreprise et à l’importance de tisser des liens entre leurs connaissances et l’utilisation de celles-ci dans le milieu professionnel, tout en développant leur autonomie, leur responsabilité et leur créativité.

La BRED organise, depuis 2 ans, avec ses partenaires, l’édition française du **Coopérathon**. Lancé au Québec en 2016 par le mouvement Desjardins cette compétition encourage l’innovation à fort impact social dans les domaines de la santé, de l’éducation, de la finance et de l’environnement.

Parrainage solidaire

Il existe à la BRED un dispositif de parrainage solidaire : lorsque les clients BRED parrainent un proche pour une ouverture de compte, la BRED reverse 5 € à l’une des associations suivantes : **Médecins Sans Frontières, la Fondation pour la Recherche sur Alzheimer et la Jeunesse au Plein Air**.

6 - LA RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE

6.1 - Empreinte environnementale

L’article 173 de la loi de transition énergétique pour la croissance verte impose aux entreprises d’inclure dans leur rapport de gestion annuel l’empreinte carbone de leurs activités directes, mais aussi celles des produits et services qu’elles délivrent au travers du Scope 3. Or ces émissions indirectes peuvent être, selon les secteurs, trois à quatre fois plus importantes que les émissions directes. La BRED génère, dans son activité quotidienne, des impacts directs sur l’environnement même si, du fait de son activité tertiaire, ces derniers restent limités. Néanmoins des axes de progrès peuvent être identifiés.

Bilan Carbone

La BRED réalise un Bilan Carbone annuel depuis 2011. Pour ce faire, elle utilise l’outil bilan carbone® sectoriel dédié à l’activité de banque de réseau, développé par BPCE et l’ADEME, qui se concentre sur 50 questions centrales.

Déclaration de performance extra financière

| ORIGINE DES EMISSIONS DES GAZ A EFFET DE SERRE | | | | | | |
|--|---------------|--------------|---------------|--------------|---------------|--------------|
| En tonnes équivalent de CO2 | 2019 | | 2018 | | 2017 | |
| Énergie | 3 876 | 12 % | 5 002 | 15 % | 5 509 | 15 % |
| Achats | 13 043 | 39 % | 14 060 | 41 % | 13 691 | 36 % |
| Déplacements de personnes | 5 592 | 17 % | 5 192 | 15 % | 7 240 | 19 % |
| Immobilisations | 5 585 | 17 % | 4 760 | 14 % | 5 504 | 15 % |
| Autres postes (déchets + frets+ hors énergie) | 5 106 | 15 % | 5 316 | 15 % | 5 663 | 15 % |
| TOTAL | 33 202 | 100 % | 34 330 | 100 % | 37 607 | 100 % |

| BILAN CARBONE BRED | | | |
|---|-------------|--------------|--------------|
| En tonnes équivalent de CO2 | 2019 | 2018 | 2017 |
| Émissions directes de gaz à effet de serre (scope 1 – Combustion directe d'énergies fossiles et fuites de gaz frigorigènes) | 616 | 705 | 993 |
| Émissions indirectes de gaz à effet de serre (scope 2 – Electricité consommée et réseau chaleur) | 3121 | 4 122 | 4 525 |
| Émissions totales, directes ou indirectes, de gaz à effet de serre (scope 1 et 2) | 3737 | 4 827 | 5 518 |
| Autres émissions totales indirectes de GES (scope 3 – Autres flux hors utilisation) | 29 465 | 29 503 | 32 089 |

Consommations d'énergie

Des actions mises en place qui permettent une baisse de la consommation constante d'énergie :

- Amélioration de l'efficacité énergétique (optimisation des éclairages, régulation des températures et de la climatisation avec baisse automatique la nuit, amélioration de l'isolation du siège social de la Rapée, programme de gestion de veille des appareils informatiques, installation de gestion technique centralisée) ;
- Limitation de la consommation de papier (dématérialisation, workflow, numérisation, suppression d'imprimantes) ;
- Déploiement d'un système de visioconférence sur l'ensemble de ses implantations françaises et internationales, ce qui constitue une alternative à plus faible impact environnemental aux déplacements motorisés ;
- Mise aux normes des conduites de fluides frigorigènes émettrices de gaz à effet de serre ; Immeuble BBC ⁽³⁾ et HQE ⁽⁴⁾ à Joinville-le-Pont, qui accueille 1 200 collaborateurs ;
- Système d'économie d'eau sanitaire par l'installation de robinets sensitifs ;
- Mise en place d'un dispositif organisé pour la récupération, la revalorisation et le traitement écologique des cartouches d'encre, entre autre, avec l'entreprise « Le Petit Plus » ;
- Le contrat négocié entre le Groupe BPCE et ENGIE pour la facturation des énergies dont la BRED bénéficie, a pour objectif d'optimiser la traçabilité des consommations en énergie pour mieux les maîtriser et les diminuer ;
- La BRED possède deux véhicules électriques pour son parc de véhicules de service (Zoé Renault).

³ BBC : bâtiment de basse consommation, sous-entendu « énergétique ». Ce terme désigne un bâtiment pour lequel la consommation énergétique nécessitée pour le chauffer et le climatiser est notablement diminuée par rapport à des habitations standards.

⁴ HQE : Haute Qualité Environnementale. La certification HQE est un moyen pour les maîtres d'ouvrage de faire reconnaître la qualité environnementale de leur démarche et de leur réalisation par une tierce partie indépendante.

Déclaration de performance extra financière

| CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE | | | | | | |
|--|--------------------------|----------------|------------------------|----------------|--------------------------|----------------|
| | 2019 | | 2018 | | 2017 | |
| | kWh | K€ (*) | kWh | K€ (*) | kWh | K€ (*) |
| Consommation totale d'énergie finale (hors fioul) | 22 916 681 | 3 209,2 | 23 752 898 | 2 900,1 | 25 876 966 | 3 120,2 |
| Consommation totale d'électricité | 20 940 950 | 3 028,7 | 21 808 265 | 2 742,9 | 23 530 325 | 2 924,2 |
| Consommation totale de gaz (kWh PCS (**)) | 1 174 878 | 75 | 1 168 872 | 51,51 | 1 321 354 | 65,97 |
| Consommation totale du réseau de chaleur - Vapeur | 800 853 | 105,5 | 775 761 | 105,74 | 1 025 287 | 130,02 |
| Achat annuel de fioul (sur une base de 9,86 kWh par litre) | 412 720 | 38 | 407 948 | 37 | 486 946 | 36 |
| Conso. totale d'énergie par m2 (hors fioul) | 208,5 kWh/m ² | | 211 kWh/m ² | | 220,5 kWh/m ² | |
| Surfaces totales | 111 874 m ² | | 112 618 m ² | | 117 335 m ² | |
| Dont agences et centres d'affaires | 64 343 m ² | | 65 087 m ² | | 63 157 m ² | |
| La part d'énergies renouvelables dans la consommation totale d'énergie finale n'est pas connue. | | | | | | |
| (*) TTC | | | | | | |
| (**) PCS : Pouvoir Calorifique supérieur (énergie thermique libérée par la combustion d'un kilogramme de combustible.) | | | | | | |

Transports professionnels

Pour les déplacements professionnels, la BRED dispose d'un tableau de bord qui indique le kilométrage par type de transport. La politique des transports professionnels définie par la BRED incite à prendre le train pour les distances le permettant plutôt que l'avion.

En 2017 un plan de déplacement d'entreprise (PDE) a été mis en œuvre. C'est une obligation légale issue de l'article 51 de la Loi sur la Transition Énergétique pour la Croissance Verte. Il a pour objectif de mettre en place les mesures permettant de rationaliser les déplacements des salariés, que ce soit entre le domicile et le lieu de travail ou dans le cadre professionnel, et à favoriser le développement des modes de transport alternatifs à la voiture individuelle (transports en commun publics, transports en commun dédiés, covoiturage, vélo).

Cette année, 288 collaborateurs sont en télétravail, ce qui contribue à réduire les déplacements domicile travail.

| MESURES PRISES POUR REDUIRE LES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE LIÉES AUX TRANSPORTS | | | |
|--|-----------|-----------|-----------|
| Indicateurs | 2019 | 2018 | 2017 |
| Consommation totale essence en voitures de fonction (litres) (*) | 89 348 | 56 153 | 30 033 |
| Consommation totale gazole en voiture de fonction (litres) (*) | 41 130 | 37 296 | 56 809 |
| Déplacements professionnels en voiture personnelle (km) (**) | 1 747 428 | 1 658 938 | 1 713 770 |
| Déplacements professionnels en train (km) (***) | 377 171 | 377 171 | 366 522 |
| Déplacements professionnels avion court et long courrier (km) | 6 712 302 | 5 958 449 | 6 386 362 |

(*) Consommations des collaborateurs de la BRED en France. (**) Sur la base des indemnités kilométriques. (***) Donnée non disponible en 2019, la donnée 2018 a été reprise pour le calcul du BGES 2019.

Déclaration de performance extra financière

Consommation de papier

La BRED recourt de plus en plus à la dématérialisation des documents.

| CONSOMMATION DE PAPIER | | | |
|---|------|------|------|
| Indicateurs | 2019 | 2018 | 2017 |
| Consommation totale de papier A4 ni recyclé, ni labélisé (tonnes) | 242 | 246 | 258 |
| Consommation totale de papier sur effectif total (kg/ETP) | 59 | 59 | 54 |

Gestion de l'eau

La banque n'a pas à proprement parler un impact important sur les consommations et rejets d'eau hors des usages domestiques liés à ses bâtiments de bureaux ou agences et n'est pas soumise à des contraintes locales d'approvisionnement et de consommation d'eau.

Gestion de la biodiversité

La protection de la biodiversité est une composante de la politique environnementale au même titre que les autres dimensions (réduction de l'empreinte carbone, produits verts...). Cependant, contrairement à des facteurs comme les émissions de Gaz à Effet Serre (GES), les travaux d'intégration de la notion de biodiversité dans la pratique bancaire sont moins avancés. En 2019 la BRED s'est engagée pour la restauration des terres dégradées, en rejoignant le tour de table des investisseurs du fonds Land Degradation Neutrality (LDN) géré par Mirova, la société de gestion du Groupe BPCE dédiée à l'investissement responsable, à hauteur de 9 M€. L'objectif du fonds LDN, soutenu par les Nations Unies, est de restaurer à travers le monde 500 000 hectares de terres dégradées, de créer 100 000 emplois locaux et d'économiser 35 millions de tonnes de CO2 au travers de projets agricoles, de reforestation ou encore d'écotourisme. A travers cette opération, la BRED soutient notamment 3 projets de restauration de terres dégradées, au Pérou, en Indonésie, et au Kenya avec des programmes de plantation de café et de noisettes, ou encore de reforestation, s'inscrivant tous dans un objectif de développement durable.

Prévention de la pollution

Du fait de ses activités, la BRED n'est pas concernée par les enjeux relatifs à la prévention des nuisances sonores ainsi qu'à l'emprise aux sols, ses bureaux et ses locaux commerciaux, souvent à plusieurs étages, font que son emprise au sol est inférieure à des activités industrielles étendues sur un même plan.

Il en est de même pour les enjeux liés aux rejets dans l'eau, l'air et le sol étant donné la nature de ses activités (concernant l'émission des GES, se référer à la partie « La Responsabilité environnementale »).

En matière de nuisance lumineuse, la BRED se réfère à la réglementation qui limite depuis le 1er juillet 2013 les nuisances lumineuses et la consommation d'énergie, l'éclairage nocturne des bâtiments non résidentiels ⁽⁵⁾.

Gestion et recyclage des déchets – économie circulaire

La BRED respecte la réglementation relative au recyclage et s'assure de son respect par ses sous-traitants en matière de prévention, recyclage, réutilisation et autres formes de valorisation et d'élimination, en matière :

- de déchets issus de travaux sur ses bâtiments ;
- de déchets électroniques et électriques (DEEE) ;
- de mobilier de bureau ; d'ampoules ;
- de gestion des fluides frigorigènes ;
- de consommables bureautiques (papier, imprimés, cartouches d'encre...).

⁵ Cf. arrêté du 25 janvier 2013 qui est venu encadrer le fonctionnement des éclairages non résidentiels provenant notamment des bureaux, commerces, façades et vitrines. Source : <http://www.legifrance.gouv.fr/>

Déclaration de performance extra financière

Gestion des risques environnementaux et sociétaux

Les risques environnementaux sont essentiellement liés à l'activité du métier bancaire. Ils surviennent en cas de non prise en compte des critères environnementaux dans les projets financés par la banque. En France, cette prise en considération est de plus en plus imposée à travers la loi. De plus, les entreprises ou équipements présentant un risque pour l'environnement sont couverts par la réglementation dite ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement).

Les banques coopératives régionales sont concentrées sur le financement des entreprises du territoire national qui sont principalement des professionnels et des PME, non impliqués dans les projets ayant un impact fort sur l'environnement. Pour 2019, la BRED n'a pas de provisions et de garanties pour risques en matière d'environnement dans ses comptes.

| RECYCLAGE DES DECHETS | | | |
|---|------|------|------|
| Indicateurs | 2019 | 2018 | 2017 |
| Quantité de déchets D3E produits par l'entité (en tonnes) | 19 | 17 | 526 |

6.2 - Exposition aux risques physiques du changement climatique

Les risques physiques liés au changement climatique (crues de fleuve, tempêtes, typhons, canicules...) sont identifiés sur le périmètre BRED SA ainsi que sur chaque filiale et entité du Groupe BRED (France et International).

La survenance de ce type d'évènements peut avoir des conséquences opérationnelles et techniques sur le bon fonctionnement des activités, tel par exemple, de rendre inaccessibles les lieux de travail ou de compromettre le fonctionnement des infrastructures informatiques.

Afin de couvrir ces risques, des solutions sont mises en place au niveau du Groupe BRED : repli des utilisateurs sur des sites de secours, travail à distance, back-up de datacenters, sous l'égide du Plan de Continuité d'Activité (PCA).

L'ensemble du dispositif PCA du Groupe BRED a été revu et actualisé en 2019 au travers de la campagne BIA (Bilan d'Impacts sur les Activités), de la réalisation de tests et exercices des solutions de continuité (Repli Utilisateurs, Plan de Reprise d'Activités et gestion de crise) ainsi que de la mise à jour de la documentation relative au PCA.

Comme en 2018, sur le périmètre BRED SA, 100 % des activités identifiées dans les BIA comme étant critiques ont participé aux tests de repli utilisateurs et validé les solutions mises en place.

6.3 - Financement de la transition énergétique, de la croissance verte et bleue

La croissance verte est une dynamique de transformation de l'économie vers des modes de production et de consommation plus respectueux de l'environnement. Elle se traduit principalement par un « verdissement » des activités existantes, c'est-à-dire l'intégration de réglementations, normes ou pratiques qui font évoluer des filières entières pour les rendre compatibles avec les engagements locaux, nationaux ou internationaux sur les émissions de gaz à effet de serre.

Consciente de l'enjeu, la BRED a initié une démarche d'accompagnement de l'émergence de filières d'entreprises en pointe sur les éco-activités (assainissement de l'eau, recyclage et valorisation énergétique des déchets, dépollution des sites, énergies renouvelables) mais aussi de soutien à l'évolution de certains secteurs vers une politique de mieux-disant en matière environnementale, en particulier les transports, l'agriculture et le bâtiment.

Déclaration de performance extra financière

Financement des travaux d'économie d'énergie

| FINANCEMENT DU DEVELOPPEMENT DURABLE | | | | | | |
|---|--------|---------|--------|---------|--------|---------|
| (en nombre et en milliers d'euros) | 2019 | | 2018 | | 2017 | |
| | Nombre | Montant | Nombre | Montant | Nombre | Montant |
| Prêts financés grâce à la collecte sur le Livret de Développement Durable et Solidaire (LDDS) | 278 | 27 633 | 266 | 25 080 | 359 | 34 954 |
| Financement des travaux de rénovation énergétique des logements. (Eco-PTZ) | 157 | 1486 | 66 | 742 | 85 | 987 |

Énergies renouvelables

La BRED est la seule banque à adhérer au fonds Eiffel Energy Transition destiné aux financements de projets de transition énergétique sur le territoire Européen. A la Réunion et à Mayotte, la BRED est particulièrement présente pour le financement de projets photovoltaïques. En 2019, la BRED poursuit ses engagements destinés aux énergies renouvelables : en juin, elle a participé en pôle bancaire secondaire, pour un montant de 11 M€ au refinancement d'un portefeuille de 504 centrales photovoltaïques dans les DOM-TOM représentant une puissance totale cumulée de 45 Megawatt (Mw) ; en décembre, un financement a été mis en place aux côtés de la Banque Publique d'Investissement pour l'installation de centrales photovoltaïques sur 97 bâtiments à usage agricole en métropole pour un montant de 13 M€, d'une puissance totale de 9,7 Mw. Puis, elle a participé à hauteur de 50 M€ à la première émission de Green Bonds (obligation verte) initiée par BPCE pour un montant total de 500 M€, dont les fonds seront alloués au financement de projets de production d'énergie renouvelable.

En 2019, les financements destinés à la production d'EnR s'élèvent à 74 M€, sur le périmètre BRED social.

7 - MÉTHODOLOGIE DU REPORTING RSE 2019

La BRED Banque Populaire s'efforce de fournir une vision sincère et transparente de ses actions et de ses engagements en termes de responsabilité sociale et environnementale (RSE).

7.1 - Choix des indicateurs

La déclaration de performance extra-financière de la BRED s'inscrit dans un socle d'indicateurs communs aux diverses entités du Groupe BPCE lui permettant de renseigner ces indicateurs sur son périmètre individuel et de consolider les données au niveau du Groupe. L'élaboration, fin 2018, d'une cartographie des risques extra-financiers liés à l'activité nous a permis d'identifier 13 risques majeurs, parmi 20 risques recensés. Chacun d'entre eux, fait l'objet d'un plan d'action suivi au moyen d'indicateurs de performance clés.

Ce référentiel tient compte :

- des recommandations exprimées dans le cadre du groupe de travail ad hoc au sein du Groupe BPCE ;
- des remarques formulées par les Organismes Tiers Indépendants dans le cadre de leur mission de vérification pour les exercices précédents du volet RSE du rapport de gestion du Groupe BPCE ;
- une harmonisation des indicateurs carbone prévus par le bilan des gaz à effet de serre.

Ce référentiel a fait l'objet d'un guide utilisateur sur lequel la BRED s'est appuyée pour la réalisation du chapitre DPEF du présent rapport. Pour les données environnementales, elle s'est également basée sur le guide méthodologique et sur un outil de recueil des informations (SPIDER) fournis par BPCE.

7.2 - Exclusions

Au regard de ses risques, la BRED n'estime pas matérielles les informations liées aux modifications de l'article L 225-102-1 du Code de Commerce, introduites par la loi n° 2018-938 30 octobre 2018 s'agissant de la lutte contre la précarité alimentaire, du respect du bien-être animal et de l'alimentation responsable, équitable et durable. Les mesures pour la lutte contre le gaspillage alimentaire (ordonnance n°2019-1069 du 21 octobre 2019) relative à la lutte contre le gaspillage) sont exclues du rapport.

7.3 - Période du reporting

Les données publiées couvrent la période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019.

Dans le cas où les données physiques ne sont pas exhaustives sur le périmètre ou la période, les contributeurs ont procédé à des calculs d'ordre de grandeur pour estimer les données manquantes, à partir de ratios moyens fournis par BPCE. Sur l'exercice 2019, il n'y a pas eu d'estimations réalisées.

7.4 - Périmètre du reporting

Dans l'esprit de la DPEF, le périmètre du reporting se concentre pour la majorité des indicateurs, sur le cœur d'activité essentiel de la BRED, correspondant au périmètre social élargi aux filiales françaises.

Toutefois, la BRED a élargi le périmètre de reporting aux filiales étrangères pour certaines données concernant l'effectif : Prepar Vie, Sofiag, Prepar Courtage, Sofider, Prepar Iard, Fipromer, BRED Cofilease, FCT Eridian, Promepar AM, FCC Elide, BIC BRED, Socama BRED, BRED Gestion, Vialink, Cofibred, SPIG, Cofeg, Click and Trust, et à 8 entités étrangères : Banque Franco-Lao, BCI Mer Rouge, BRED Bank Vanuatu, BIC BRED Suisse, BRED IT, BRED Bank Cambodia, BRED Bank Fidji Ltd, BRED Bank Salomon islands.

Pour information, les filiales existantes au 31 décembre 2019 qui restent à intégrer sont les suivantes : EPBF Bruxelles, NJR Invest- Bruxelles, NJR Finance BV – Bruxelles, BRED China Ltd Chongqing – Chine, Foncière du Vanuatu – République du Vanuatu, IRR Invest – Bruxelles.

Les filiales consolidées par mise en équivalence n'entrent pas dans le périmètre. Le périmètre retenu en 2019 couvre ainsi 99,9 % des effectifs du Groupe.

7.5 - Précisions sur les données sociales

- Les données sur les effectifs portent sur les effectifs inscrits au 31 décembre 2019. Ces données incluent les effectifs en CDI, les effectifs en CDD, les contrats de professionnalisation, les effectifs en contrat d'apprentissage ainsi que les personnes en congés de longue durée quel que soit le motif. Les stagiaires, auxiliaires, intérimaires et prestataires ne sont pas inclus.
- Les embauches correspondent aux personnes recrutées en 2019 en externe ou au sein d'une autre entité de BPCE. Tout passage de contrat CDD ou contrat en alternance à un contrat CDI au sein de la BRED fait l'objet d'une nouvelle embauche. Lorsqu'une personne cumule plusieurs CDD au cours de l'année, elle sera comptabilisée comme une nouvelle embauche à chaque reconduction de son contrat (si cette personne est toujours présente au 31 décembre 2019). De même, une personne embauchée en CDD dans l'année et passant en contrat CDI au cours de l'année sera comptabilisée comme une embauche CDD puis comme une embauche CDI.
- La BRED faisant partie du Groupe BPCE, le terme « mutation » dans les embauches ou les sorties indique les collaborateurs rejoignant ou provenant d'une entité du Groupe BPCE.
- Les données sur la formation recouvrent l'ensemble des formations réalisées par les collaborateurs dont celles effectuées dans le cadre du Compte Personnel de Formation (CPF) qui remplace le DIF depuis le 1 janvier 2015, le temps passé par les contrats de professionnalisation en établissements ; ces données ne tiennent pas compte des congés individuels de formation (CIF).
- Les accidents du travail avec arrêt prennent en compte tous les types d'accidents du travail, y compris les accidents de trajet.
- Le taux d'absentéisme communiqué prend en compte les absences des auxiliaires et des stagiaires.
- Le turn over est calculé de la manière suivante : $((\text{Nombre d'embauches CDI année } n + \text{Nombre de départs CDI année } n) / 2) / \text{effectif total CDI année } n$, sur le périmètre BRED social et filiales françaises et internationales.
- Les différentes limitations de périmètre et spécificités ont été mentionnées au fur et à mesure dans la DPEF.

7.6 - Précisions sur les données environnementales

Les données sur l'environnement concernent les sièges de BRED dont les principaux bâtiments étaient situés à Paris et à Joinville-le-Pont en 2019 et les consommations des agences en France et dans les DOM-TOM. Par ailleurs, les consommations d'énergie reportées sont basées sur les factures.

7.7 - Précisions sur les données sociétales

Les fonds ISR reportés correspondent aux fonds ISR recensés dans la base de données Novethic, à savoir les fonds ayant obtenu le label ISR Novethic et les fonds recensés dans la base de données Novethic non labellisés. L'évaluation NPS, le suivi des achats réalisés auprès de PME locales, la production annuelle de microcrédits de l'ADIE, et le montant des financements des projets à Energie Renouvelable sont communiqués sur un périmètre excluant l'activité des filiales à l'étranger.

7.8 - Spécificité du modèle coopératif

Les lignes directrices du GRI font aujourd'hui référence pour la mise en place et le suivi de la performance RSE des organisations via des indicateurs clés. Elles inspirent les démarches standards dans l'univers financier (cf. Unep Fi - OCDE). Or ce référentiel international prend mal en compte les caractéristiques de « la finance coopérative et mutualiste » qui subit de ce fait l'influence des standards propre à la finance privée classique. Les coopératives bancaires se trouvent ainsi défavorisées dans les comparaisons.

Or, les analyses comparatives se multiplient par le biais de la standardisation croissante des référentiels de reportage et le recours croissant des investisseurs à ces analyses pour appuyer leur décision d'investissement. Par conséquent, le manque d'indicateurs soulignant la différence coopérative dans les référentiels RSE limite la vision de la performance RSE des banques coopératives par rapport aux banques de marché.

Il y aurait donc une vraie justification à faire reconnaître un référentiel propre à la finance coopérative et mutualiste, en lien avec la GRI, afin de mieux faire valoir ses valeurs, ses modes de gouvernance spécifiques et ses mécanismes de gestion particulièrement responsables et engagées au service de l'économie d'entreprise et des territoires.

8 - RAPPORT DU TIERS INDÉPENDANT



KPMG S.A.
Siège social
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66
Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60
Site internet : www.kpmg.fr

BRED Banque Populaire

**Rapport du commissaire aux comptes, désigné organisme tiers
indépendant, sur la déclaration consolidée
de performance extra-financière**

Exercice clos le 31 décembre 2019
BRED Banque Populaire
18, Quai de la Rapée, 75012 Paris
Ce rapport contient 6 pages

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles.

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Egho
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417

Déclaration de performance extra financière



KPMG S.A.
Siège social
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66
Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60
Site internet : www.kpmg.fr

BRED Banque Populaire

Siège social : 18, Quai de la Rapée, 75012 Paris

Rapport du commissaire aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur la déclaration consolidée de performance extra-financière

Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'assemblée générale,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société (ci-après « entité ») désigné organisme tiers indépendant (OTI), accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1049¹, nous vous présentons notre rapport sur la déclaration consolidée de performance extra-financière relative à l'exercice clos le 31 décembre 2019 (ci-après la « Déclaration »), présentée dans le rapport de gestion du Groupe en application des dispositions des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce.

Responsabilité de l'entité

Il appartient au Conseil d'administration d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance.

La Déclaration a été établie en appliquant les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel »), dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration et disponibles sur demande au siège de l'entité.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du code de commerce et le code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle.

¹ Dont la portée d'accréditation est disponible sur le site www.cofrac.fr

- Exercice clos le 31 décembre 2019

Déclaration de performance extra financière



BRED Banque Populaire
*Rapport du commissaire aux comptes, désigné organisme tiers indépendant,
sur la déclaration consolidée de performance extra-financière
15 avril 2020*

Responsabilité du commissaire aux comptes désigné OTI

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- la sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les « Informations ».

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables, notamment, en matière de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale, ni sur la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Nature et étendue des travaux

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du code de commerce, à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention, et à la norme internationale ISAE 3000² :

- Nous avons pris connaissance de l'ensemble des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation, de l'exposé des principaux risques sociaux et environnementaux liés à cette activité, et, le cas échéant, de ses effets quant au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ainsi que des politiques qui en découlent et de leurs résultats ;
- Nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale ainsi que du respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2^{ème} alinéa du III de l'article L. 225-102-1 ;

–

² ISAE 3000 – Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information

- Exercice clos le 31 décembre 2019

Déclaration de performance extra financière



BRED Banque Populaire
*Rapport du commissaire aux comptes, désigné organisme tiers indépendant,
sur la déclaration consolidée de performance extra-financière
15 avril 2020*

- Nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services, ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;
- Nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
 - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés ;
 - corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes³. Nos travaux ont été menés au siège de l'entité consolidante.
- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16, avec les limites précisées dans la Déclaration ;
- Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- Pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants⁴, nous avons mis en œuvre :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés au siège de l'entité et couvrent entre 78% et 100% des données consolidées sélectionnées pour ces tests ;
- Nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

³ Code de conduite des affaires et dispositif d'alerte éthique ; Mesure de l'empreinte socio-économique de l'activité ; Mesure de la satisfaction des clients ; Dispositifs mis en place pour garantir l'accessibilité des agences aux personnes à mobilité réduite ; Accord collectif signé en matière de rémunération et d'égalité femmes-hommes ; Dispositifs de financement en faveur de la croissance verte et de la transition énergétique ; Actions d'évaluation de la responsabilité sociale et environnementale des fournisseurs et sous-traitants.

⁴ Part des salariés formés à la lutte anti-blanchiment au cours de l'année ; Part de collaborateurs formés RGPD pour 3 ans ; Nombre d'embauches ; Nombre d'emplois soutenus pour une enveloppe moyenne d'un million d'euros de crédit accordé ; Net Promoter Score (NPS) ; Production annuelle de micro-crédits Adie ; Nombre de réunions du Comité nouveau process et nouveaux produits ; Taux d'absentéisme maladie ; Taux de turn-over ; Part des salariés ayant suivi au moins une formation au cours de l'année ; Part des femmes parmi les cadres ; Part d'activités critiques concernées par les tests de repli ; Encours des fonds ISR commercialisés ; Montant des financements de projets d'énergie renouvelable (EnR).

- Exercice clos le 31 décembre 2019

Déclaration de performance extra financière



BRED Banque Populaire
*Rapport du commissaire aux comptes, désigné organisme tiers indépendant,
sur la déclaration consolidée de performance extra-financière
15 avril 2020*

Nous estimons que les travaux que nous avons menés en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de cinq personnes et se sont déroulés entre janvier et avril 2020 sur une durée totale d'intervention d'environ quinze semaines.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons mené des entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration, représentant notamment les directions RSE, gestion des risques, conformité, ressources humaines, environnement et achats.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration consolidée de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Commentaire

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus et conformément aux dispositions de l'article A. 225-3 du code de commerce, nous formulons le commentaire suivant :

- Comme indiqué dans la section « Méthodologie du reporting RSE 2019 », le périmètre de reporting de l'indicateur « Taux d'absentéisme » couvre 78% des effectifs consolidés et n'inclut pas les activités des filiales situées à l'étranger.

Paris-La Défense, le 15 avril 2020

KPMG S.A.

Anne Garans
Associée
Sustainability Services

Ulrich Sarfati
Associé

- Exercice clos le 31 décembre 2019